



BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 32, NUMÉROS 1-2 QUÉBEC, AVRIL 2003

Brèves 2

Un tournant dans la gestion de
l'institution : l'Assemblée nationale
adopte son premier plan stratégique
Raphaël Thériault 3

Jean-Charles Bonenfant,
un bibliothécaire modèle
Gaston Bernier 5

Un gouvernement minoritaire
à Québec : y a-t-il des précédents?
Gaston Deschênes 11

La durée de la carrière de député
Jacques Gagnon 13

Pour une meilleure compréhension
du « métier » de député : le travail
en circonscription
Lisa Lavoie 17

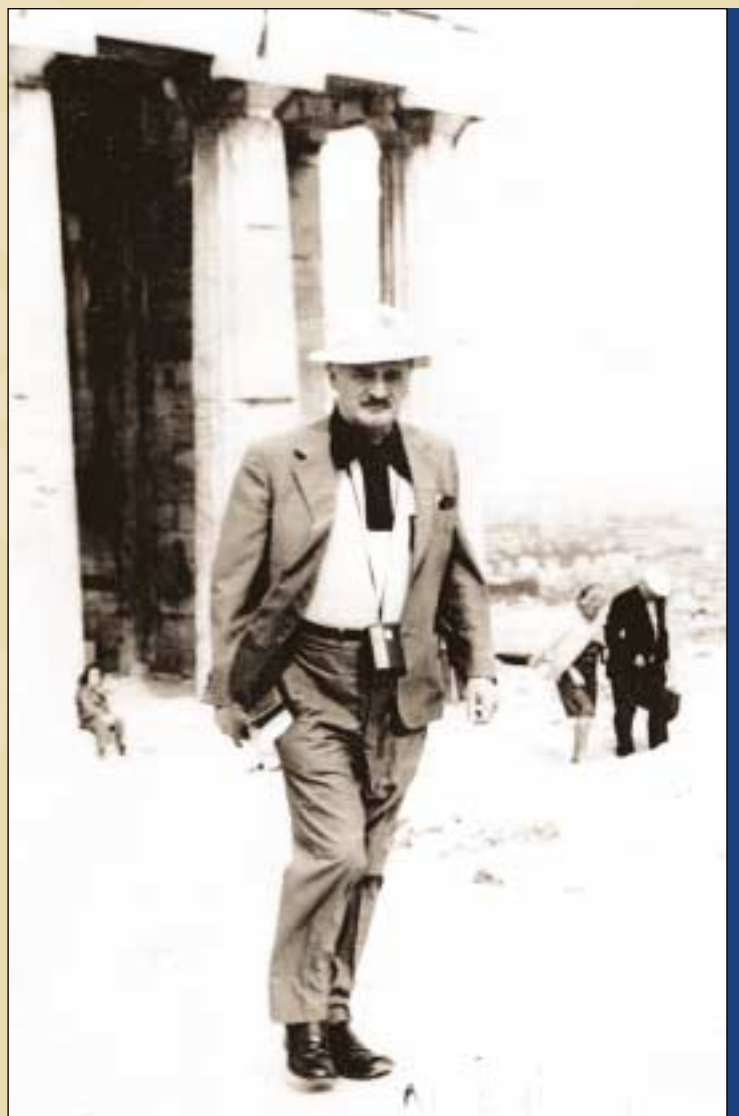
Montcalm et Wolfe à l'édifice
Pamphile-Le May :
des armoiries intrigantes!
Gaston Deschênes et Alain Gariépy 24

Hommage au passé et au
rapprochement entre les peuples
Frédéric Lemieux 31

Sur les bancs d'école... à l'Assemblée
Raphaël Thériault 34

Nouvelles valeurs
et gouvernance au Canada
André Grenier 36

Un documentaliste dans l'âme...



Jean-Charles Bonenfant lors d'un voyage en Grèce en 1976.
Source : Collection privée

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- le 17 septembre 2002, **M. André Rousseau**, député libéral de L'Islet (1960-1962);
- le 29 décembre 2002, **M. Paul-Henri Picard**, député de l'Union nationale de Dorchester (1966-1970);
- le 11 janvier 2003, **M. Lucien Collard**, député libéral de Lac-Saint-Jean (1960-1966).

31 août, 1^{er} et 2 septembre 2002

- Visites libres de l'Hôtel du Parlement, construit entre 1877 et 1886 et reconnu monument historique national depuis 1984.

25 septembre 2002

- Fusion du ministère des Finances avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie, pour créer le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, dont M^{me} Pauline Marois est titulaire.

9 octobre 2002

- Décoration de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard à titre de commandeur de la Légion d'honneur, ainsi que de son frère Gérard Bouchard au grade de chevalier.

9-12 octobre 2002

- Tenue à l'Assemblée nationale du colloque *Le parlementarisme au XXI^e siècle*, organisé par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

15 octobre 2002

- Reprise de la 2^e session de la 36^e législature, ajournée depuis la séance extraordinaire du 25 juillet 2002.

19-21 octobre 2002

- Participation de M^{me} Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale, au 9^e Sommet de la Francophonie de Beyrouth (Liban) où elle a déposé l'avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le dialogue des cultures.

23 octobre 2002

- Lancement à la Bibliothèque des *Conférences Jean-Charles-Bonenfant*, avec la présentation du professeur M^c Henri Brun, intitulée « L'œuvre de Jean-Charles Bonenfant » (série annuelle assurée par un partenariat entre la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et la Faculté de droit de l'Université Laval).

24 octobre 2002

- Dévoilement, devant l'Hôtel du Parlement, d'un inuksuk (monument traditionnel inuit fait de pierres et évoquant une forme humaine servant de repère pour les Inuits).

28 octobre 2002

- Démission de Paul Bégin, ministre de la Justice et Procureur général, pour siéger comme député indépendant.

29 octobre 2002

- Témoignages à l'Assemblée pour souligner le 29^e anniversaire de la première élection du député de Richmond, Yvon Vallières, dont la seule défaite électorale depuis 1973 fut en 1976.

30 octobre 2002

- Remaniement ministériel nommant Normand Jutras à la Justice et Serge Ménard à la Sécurité publique.

31 octobre 2002

- Cérémonie de clôture des activités du Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

1^{er} novembre 2002

- 15^e anniversaire de la mort de René Lévesque, premier ministre du Québec de 1976 à 1985;
- Décision de la Cour suprême statuant que les budgets discrétionnaires des députés resteront confidentiels, donnant ainsi raison à la Commission d'accès à l'information du Québec qui avait refusé des documents à un journaliste de *The Gazette*.

5 novembre 2002

- Remise de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale au commandant Robert Piché qui a su éviter une catastrophe aérienne par l'atterrissage d'urgence d'un avion Airbus aux Açores le 24 août 2001.

7 novembre 2002

- Adoption d'une motion à l'Assemblée pour souligner le 40^e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Londres;
- Ajournement de l'Assemblée au 19 novembre afin de permettre la participation des députés au Rendez-vous des Régions.

(Suite à la page 39)

UN TOURNANT DANS LA GESTION DE L'INSTITUTION : L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE SON PREMIER PLAN STRATÉGIQUE

Raphaël Thériault

Service des archives, de la reconstitution des débats
et de la documentation de presse
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Améliorer la qualité de ses services et offrir un meilleur soutien aux parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions, rapprocher l'institution des citoyens et mettre en valeur son patrimoine, tant architectural que documentaire, se doter d'une gestion moderne et efficace de ses ressources tout en consolidant les compétences et le sentiment d'appartenance de son personnel, tels sont les objectifs que se donne l'administration de l'Assemblée nationale du Québec dans son tout premier plan stratégique. Ce plan, adopté à l'automne 2002 et déposé en Chambre le 3 décembre dernier par la présidente Louise Harel, marque un tournant dans la gestion de l'institution.



M. Guy Bergeron,
du Bureau du secrétaire
général, présente le Plan
stratégique aux membres
de la Direction du
secrétariat de
l'Assemblée nationale.
Photo : Clément Allard

En effet, au moment où les ministères et les organismes québécois poursuivent les efforts de modernisation de leur propre gestion dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8), l'Assemblée nationale du Québec se dote de trois orientations majeures, elles-mêmes découpées en dix axes d'intervention. À l'intérieur de ses axes, le plan propose 20 objectifs à atteindre, 115 projets à mener à terme. Ambitieux? Selon Guy Bergeron, coordonnateur des projets organisationnels stratégiques au Bureau du secrétaire

général, le plan demeure perfectible : la formulation des objectifs reste à raffiner et certains indicateurs de performance à préciser, mais déjà, employés et gestionnaires s'y reconnaissent. « Il offre une vision commune et partagée, donnant ainsi un sens, une finalité au travail exécuté par l'ensemble des employés de l'Assemblée », affirme-t-il.

Le *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale, 2002-2004* rappelle dans un premier temps la mission de l'Assemblée et celle de son administration et précise les clientèles auxquelles s'adressent les services dispensés par l'institution. Suit une présentation de la démarche ayant conduit à l'adoption du plan, puis le bilan et l'exposé de la situation sur lesquels s'appuient les orientations stratégiques. Sait-on par exemple que depuis cinq ans, l'organisation a quintuplé le volume d'heures de mise en onde sur le canal de l'Assemblée, qu'elle a publié en 2000 le premier ouvrage exclusivement consacré à sa procédure parlementaire, qu'elle a accueilli en 2001 le premier Parlement francophone des jeunes ou qu'elle a été à l'origine ces dernières années de la mise sur pied de réseaux de femmes parlementaires au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)? Enfin, l'énoncé des défis et des enjeux sur lesquels devront s'interroger l'organisation et son personnel précède la formulation des orientations stratégiques qui en découlent.

N'étant pas assujettie à la *Loi sur l'administration publique*, l'Assemblée n'avait pas l'obligation de produire un plan stratégique. Pour les autorités de l'institution, il apparaissait toutefois nécessaire de se joindre à l'effort de modernisation de la Fonction publique, dont l'objectif est

d'améliorer les services aux citoyens et, dans le cas de l'Assemblée, aux parlementaires, d'où peut-être une couleur particulière à ce premier document de planification stratégique. « C'est sûr que le plan soumet une nouvelle approche en matière de gestion, observe M. Bergeron. On change des habitudes, on introduit la nécessité de produire des plans d'action qu'on approuve et pour lesquels on propose une évaluation et un suivi réguliers. »

De son propre aveu, la démarche ayant conduit à l'élaboration du document s'est révélée aussi bénéfique pour l'organisation que l'adoption du plan lui-même. Dans un premier temps, toutes les unités administratives ont été invitées à identifier leur mandat et leurs clientèles, à analyser leur mode de fonctionnement, les facteurs externes et les changements récents qui pouvaient l'influencer, à évaluer les défis qui se poseraient à elles dans l'avenir, à identifier les besoins futurs de leurs clientèles. Bref, chaque unité a produit son propre plan d'action, avec l'aide de ses employés, consultés tout au long du processus à la demande du secrétaire général. « La démarche a constitué une excellente occasion de réfléchir sur les besoins émergents de nos clientèles, sur les modes d'organisation nécessaires pour y répondre, affirme M. Bergeron. Cet exercice n'avait jamais été réalisé à l'Assemblée nationale. »

Le plan stratégique constitue toutefois davantage qu'une synthèse des différents plans de chaque unité. À ce propos, Guy Bergeron tient à souligner la contribution de ses collègues du Bureau du secrétaire général qui ont participé à la rédaction du plan. « C'est une intégration de la somme des visions de chaque unité, le résultat de la mise en commun et de la confrontation de lectures différentes. Il y a beaucoup de nous dans ce plan : c'est ce qui fait son succès. » D'autant plus que le document a été bonifié par les consultations menées auprès de la présidence, des présidents et des vice-présidents des commissions parlementaires et des membres du Bureau de l'Assemblée nationale (en quelque sorte le conseil d'administration de l'institution).

Depuis le mois de janvier 2003, les gestionnaires des unités administratives de l'Assemblée ont présenté le plan stratégique à leurs employés. Pour plusieurs, c'est l'occasion de découvrir les projets qui occupent leurs collègues des autres unités. L'étape de suivi et d'évaluation permettra d'identifier les réalisations menées à terme et les facteurs expliquant le retard pris dans l'accomplissement de certaines autres, tout cela en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique. Encore une fois, les gestionnaires seront engagés dans le processus et se verront bientôt invités à produire un nouveau plan d'action pour la prochaine année financière. « L'élaboration d'un plan stratégique constitue un processus dynamique. Si de nouvelles priorités se présentent, on s'ajuste. Si le plan a comme fondement l'amélioration des services, il est tout aussi important qu'il s'adapte aux changements », confirme Guy Bergeron.

À la lecture du document, on constate que des défis de grande ampleur attendent l'Assemblée nationale et son personnel au cours des prochains mois et même des prochaines semaines. Parmi ces défis, notons ceux liés à l'arrivée des élus de la 37^e législature. Le personnel de l'Assemblée devra s'assurer que ceux-ci posséderont la formation et les outils nécessaires pour exercer leurs fonctions. La responsabilité d'appliquer le volet parlementaire de la *Loi sur l'administration publique* revient également à l'Assemblée. Le travail en commissions s'en trouvera modifié par l'obligation de procéder à l'examen des documents annuels et à l'audition des dirigeants de 120 ministères et organismes. Enfin, de nouveaux employés devront être recrutés. Il faudra par ailleurs penser à récupérer l'expertise des employés expérimentés, décrire les processus de travail, préparer des plans de carrière afin de parer à une pénurie appréhendée de personnel spécialisé.

Notons que le *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale, 2002-2004* est disponible à la Bibliothèque de l'institution ou dans son site Internet à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fra/Assemblee/orientations.html.

JEAN-CHARLES BONENFANT, UN BIBLIOTHÉCAIRE MODÈLE*

Gaston Bernier**

Conseiller spécial
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

« Peut-être reconnaît-on un très grand homme à ce que son ombre est encore plus grande que lui. »

Jean-François Deniau¹

L'année 2002 aura marqué trois anniversaires importants de la vie, de la carrière et de l'œuvre de Jean-Charles Bonenfant, onzième directeur de la Bibliothèque de la Législature (appellation, aujourd'hui désuète et incorrecte, remontant à l'époque où le Parlement québécois était composé de deux assemblées). Il est mort le 5 octobre 1977, il y avait exactement 25 ans; il fut nommé directeur en 1952, soit un demi-siècle plus tôt. Et il est né à l'île d'Orléans il y avait neuf décennies, en 1912. Ces trois anniversaires arrivaient au moment où, au demeurant, l'Assemblée nationale marquait le deuxième centenaire de la Bibliothèque mise sur pied en mars 1802.

Jean-Charles Bonenfant a rayonné tout au cours de sa vie professionnelle et, depuis sa mort, bien des honneurs lui ont été accordés. On a donné son nom à un pic des Laurentides (18 décembre 1979), à une fondation chargée de favoriser la connaissance des institutions parlementaires (21 juin 1978) et au bâtiment qui loge la bibliothèque de l'Université Laval (février 1978). Également, c'était le dernier jour d'octobre de 1978, les autorités politiques de l'Assemblée nationale ont dévoilé une plaque commémorative en son honneur à l'entrée de la bibliothèque qu'il a dirigée. Et il semble bien que l'on continuera de chercher le patronage posthume de cet illustre Québécois. D'ailleurs, on a annoncé en 2002 la tenue des Conférences Jean-Charles-Bonenfant, et la première s'est déroulée le 23 octobre 2002 à l'Hôtel du Parlement et à la Bibliothèque. Côté écrit, au moins deux périodiques lui ont consacré



Jean-Charles Bonenfant lors d'un voyage en Grèce en 1976.

Source : Collection privée

rapidement des livraisons spéciales : *Les Cahiers de droit*² de l'Université Laval et le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*³.

Un quart de siècle après sa mort, on peut tenter d'évoquer les raisons qui ont rendu cet homme si populaire auprès de la classe intellectuelle et auprès de la haute fonction publique. De fait, Jean-Charles Bonenfant a labouré de nombreux secteurs⁴ : il a fait du journalisme entre 1934 et 1937⁵, il a été secrétaire particulier d'un premier ministre et il a été muté à la bibliothèque parlementaire le 13 novembre 1939, à la suite de la défaite électorale du gouvernement⁶. À ce dernier poste⁷, il a eu l'occasion de se frotter à la rédaction des lois⁸ et de se familiariser avec le monde de la documentation. Si bien qu'il sera nommé directeur de la Bibliothèque en 1952, poste qu'il occupera jusqu'en 1969, c'est-à-dire

jusqu'à une retraite (apparente) qui l'amènera à la Faculté de droit de l'Université Laval. Parallèlement, il semble qu'il ait joué un rôle de conseiller politique au moment de la Révolution tranquille et qu'il ait rédigé de nombreux discours pour le premier ministre Jean Lesage⁹. Antérieurement, il avait enseigné à plusieurs facultés¹⁰, en droit¹¹ bien sûr mais aussi en sciences sociales, en lettres et en philosophie, et il avait également fait de la radio et de la télévision¹². Somme toute, il est presque impossible de dresser l'inventaire de ses activités et des milieux avec lesquels il a eu des contacts.

Aussi, peut-on se poser une question : la reconnaissance, aujourd'hui accordée à Jean-Charles Bonenfant, découle-t-elle du fait qu'il a dirigé la Bibliothèque de la Législature (actuellement de l'Assemblée nationale) de 1952 à 1969? On fera bien remarquer que la renommée est la résultante d'une vie, de multiples prestations et de nombreuses réalisations. Il se peut que la marque essentielle de feu Jean-Charles Bonenfant soit le résultat de sa personnalité, de sa présence à l'université, à la télévision et à la radio, dans les journaux, de même que sa grande capacité à rendre simples les questions complexes et, surtout, de communiquer¹³ mais, également, d'avoir toujours été au diapason de ses interlocuteurs et correspondants. Si cela était le cas, sa renommée actuelle pourrait ressembler à celle de certains de ses prédécesseurs, tels Étienne Parent, Pamphile Le May ou Narcisse-Eutrope Dionne : c'est-à-dire qu'elle ne serait pas la résultante immédiate et directe de son long mandat à la tête de la Bibliothèque. De fait, les témoignages d'hommage dont il a été question plus haut font la portion congrue à cette partie de sa carrière. Mais la Bibliothèque aurait été pour beaucoup dans le succès de ses entreprises périphériques ou parallèles si l'on en croit le principal intéressé lui-même¹⁴.

En tout état de cause, Jean-Charles Bonenfant, même s'il n'est pas nécessairement

connu de prime abord comme bibliothécaire au sein des nouvelles générations, à l'instar de ses prédécesseurs, aura laissé sa marque dans le milieu documentaire québécois *stricto sensu*, et cela, à plus d'un titre. D'abord comme documentaliste, ensuite comme « référencier », également à titre d'administrateur et, enfin, comme acteur et participant de la vie associative et professionnelle.

Jean-Charles Bonenfant était un documentaliste dans l'âme et jusqu'au bout des ongles, en ce sens qu'il était sensible à une fonction essentielle des bibliothécaires, celle de favoriser le repérage des textes, des données et des faits qu'ils recèlent, en plus d'en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation. À cet égard, tout au cours de sa carrière, il aura soutenu diverses entreprises allant en ce sens. C'est ainsi qu'il a encouragé, entre autres, la rédaction du *Répertoire des publications gouvernementales du Québec* paru au cours des années 1960, la bibliographie des brochures québécoises¹⁵, le premier catalogue collectif des journaux québécois, en mettant la collection de la Bibliothèque à la disposition des bibliographes et même, à l'occasion, son personnel. Au demeurant, Jean-Charles Bonenfant aura publié deux bibliographies rétrospectives de la production de livres au Québec¹⁶, entreprise qu'il serait impossible de renouveler de nos jours, et il aurait lui-même indexé, pendant trois ou quatre ans à compter de 1956, quelques journaux québécois¹⁷. Ces dernières tables, toujours consultées, annoncent l'établissement à l'Université Laval, en 1966, d'un index du journal *Le Devoir*. Jean-Charles Bonenfant aura également préfacé des répertoires de base (par exemple, le cumulatif de 1948 à 1959 du *Canadian Index to Periodicals and Documentary Films*) ou des bibliographies (à titre d'exemples, le volume de Robert Boily, *Québec 1940-1969*, ou *Les Journaux du Québec de 1764 à 1964* d'André Beaulieu et de Jean Hamelin). Parallèlement, Jean-Charles Bonenfant défendait les bibliographes¹⁸ mais restait de glace devant

Jean-Charles Bonenfant,
directeur de la Bibliothèque
de 1952 à 1968.
Source : Assemblée nationale



la notion de livre précieux¹⁹. On pense également qu'il a mis tout son poids derrière le projet de reconstitution des débats au début des années 1970, programme de l'Assemblée nationale et de sa Bibliothèque qui prendra fin prochainement.

En plus du documentaliste convaincu qu'il fut, M. Bonenfant a laissé l'image d'un bibliothécaire maîtrisant on ne peut mieux la collection de livres et de journaux dont il avait la garde (200 000 volumes en 1952; 250 000 en 1968). Il connaissait bien les ouvrages dits de référence ou usuels et les grands corpus documentaires. Il se faisait un devoir de présenter aux étudiants qui suivaient ses cours les usuels de base dans leur domaine. Il faisait avant l'heure ce qu'on a appelé, par la suite, de la formation documentaire. Et ceux, fonctionnaires ou chercheurs, qui ont fréquenté la Bibliothèque au moment où il en était le directeur se

rappellent l'insistance qu'il mettait à les convaincre de s'appuyer au besoin sur la documentation française, sur *Keesing's Contemporary Archives* ou sur *Facts on File*, sur les grandes encyclopédies et même sur les almanachs. Et puis, à une époque où les moyens de repérage étaient rares et rudimentaires, en territoire laurentien tout au moins, Jean-Charles Bonenfant retrouvait presque d'instinct le volume dont le lecteur avait besoin. Le journaliste Gilles Lesage lui a d'ailleurs rendu hommage quelques années après sa mort : « Que de journalistes, pressés par l'heure de tombée, M. Bonenfant a ... dépanné au cours des ans : aussi aimable qu'interminable, il était pour tous, même le petit nouveau, une inépuisable source de documentation »²⁰. M^{me} Yolande D. Bonenfant a tout récemment confirmé son altruisme documentaire : « il était tout à tous, allant même jusqu'à répondre... aux ménagères embêtées par quelques concours-questionnaires de la radio... »²¹. De plus, tout au cours de sa carrière, il s'est efforcé de composer une collection qui réponde au besoin de la représentation nationale et de la fonction publique²². Bref, il fut un précurseur à titre de « référencier » et un guide exemplaire à l'intérieur de la collection de la Bibliothèque, collection qu'il s'est efforcé de caréner et de spécialiser²³.

Les dix-sept ans que Jean-Charles Bonenfant a passés à la Bibliothèque de l'Assemblée ont révélé ses qualités d'administrateur et de visionnaire. Les chercheurs qui se pencheront sur la période constateront qu'il a recruté les premiers diplômés en bibliothéconomie, qu'il a favorisé le perfectionnement des employés (cours d'été à l'École des bibliothécaires de l'Université de Montréal, stages à La Pocatière, participation aux activités des associations professionnelles)²⁴, et qu'il s'est efforcé de limiter le recrutement du tout-venant²⁵. Il a présidé à une première modernisation du soubassement du bâtiment (en 1965) et il a trouvé l'espace dont la Bibliothèque avait besoin à ce moment-là. Il a opté avec enthousiasme pour l'achat

de microfilms afin de remplacer des journaux spaciophages et souvent pulvérulents²⁶. Sous sa direction, on est passé de l'inscription des prêts dans les « grands livres » au système de fiches²⁷. À ces divers titres, la Bibliothèque actuelle porte sa marque et son empreinte. De plus, Jean-Charles Bonenfant, tout au long de sa carrière, a proposé un élargissement et un approfondissement des services documentaires : ainsi, à la fin de son mandat, il s'était fait le héraut d'un service d'études ou de recherche, lequel vit effectivement le jour quelques années après sa retraite²⁸.

Enfin, une dernière caractéristique de son passage à la Bibliothèque : sa solidarité avec le monde professionnel de la documentation. Encore là, on peut dire que l'on suit toujours la voie tracée à l'époque. Jean-Charles Bonenfant encouragea la participation de ses collaborateurs aux congrès des associations de bibliothécaires. Lui-même y allait et acceptait d'y prononcer des conférences. Il a écrit quelques articles pour le *Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française*²⁹, prédécesseur de *Documentation et bibliothèques*. Il entretenait des échanges épistolaires avec ses homologues des provinces et du Parlement fédéral canadiens. Les archives de la Bibliothèque en gardent la trace. Dans un autre domaine, ce haut fonctionnaire a toujours tâché de favoriser la coopération entre les établissements documentaires et le développement de bibliothèques publiques dans la capitale³⁰ et sur l'ensemble du territoire laurentien³¹. Après la création de la Bibliothèque nationale, à la fin des années 1960, Jean-Charles Bonenfant a offert sa collaboration, et la Bibliothèque a fait de nombreux dons au nouvel établissement de l'État. Idem lors de la mise sur pied de la bibliothèque de la Délégation générale du Québec à Paris³². Il a même fait partie du comité d'étude des bibliothèques gouvernementales institué en novembre 1971³³. Par ailleurs, il était sceptique face à la valeur des dons adressés à des bibliothèques de lecture publique³⁴.

Bref, il a incarné l'esprit d'ouverture, de collaboration et de partage qui inspire toujours le milieu.

On pourrait facilement poursuivre dans la même veine. Jean-Charles Bonenfant avait des idées claires en matière de bibliothéconomie et de documentation. Il a défendu des positions qui ont été reconnues, comme celle voulant que les bibliothécaires soient à la fois des administrateurs et des techniciens³⁵. Du même souffle cependant, il précisait qu'ils devaient se montrer altruistes et cultivés. À la fin de sa carrière, il a enrichi sa liste d'exigences de l'aptitude à mener une recherche, à communiquer, à faire preuve de tact et de patience³⁶. Il s'est même permis de flétrir les « égoïstes érudits » du passé³⁷. On concédera qu'il aurait encore raison aujourd'hui mais ses affirmations passeraient plus difficilement, en particulier celle concernant le sens des responsabilités : «... n'avons pas le droit de prêter n'importe lequel ouvrage à n'importe qui... le bibliothécaire doit toujours pratiquer la vertu de prudence avec discrétion, souplesse... »³⁸ et une autre selon laquelle il souhaitait qu'on permette la cigarette aux lecteurs sur place (même si lui-même avait cessé de fumer). Au demeurant, Jean-Charles Bonenfant a essayé de pratiquer ce qu'il enseignait. Il s'en est d'ailleurs confessé : « J'ai cherché, sans y réussir vraiment, à être le bibliothécaire idéal, celui qui... maintient l'équilibre entre les connaissances techniques et la culture »³⁹.

Chose sûre, il eût été regrettable pour le monde de la documentation que Jean-Charles Bonenfant réalise son rêve de jeunesse⁴⁰, c'est-à-dire une carrière universitaire, et que le hasard ne l'ait pas dirigé vers la bibliothèque parlementaire québécoise. En tout état de cause, cet homme, devenu homme du métier avec les ans⁴¹ et ayant acquis sa formation documentaire sur le tas, est un modèle pour les bibliothécaires contemporains : ses réalisations, son style, sa pensée, sa façon, sa facilité à simplifier les questions, son

ouverture⁴² et son dévouement⁴³ ont été exemplaires. Et il devrait le demeurer pour ceux de demain, même si le contexte, la pensée, les méthodes, les moyens et les techniques évoluent d'une décennie à l'autre.

En somme, Jean-Charles Bonenfant, si on peut paraphraser un romancier contemporain, était un « homme à la cervelle

d'or » qui, dans toute circonstance pouvait extraire un peu de métal précieux⁴⁴.

*Article déjà publié sous une forme différente dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 48, n° 2 (avril-juin 2002), p. 51-54.

**Gaston Bernier a été directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (1994-2000) et coordonnateur du Deuxième centenaire (2001-2002) de cette institution.

1. Jean-François Deniau, *Mémoires de sept vies*, Paris, Plon, 1994-, vol. 2, p. 266.
2. *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n° 1-2 (mars 1979).
3. « Hommages (sic) à Jean-Charles Bonenfant », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 8, n° 3-4 (octobre 1978), 76 p.
4. François Baby, lors d'une entrevue (*L'expérience des autres*) présentée à Radio-Canada le 2 octobre 1969, disait d'entrée de jeu : « Ce soir... nous accueillons... une espèce de phénomène... il s'agit de Jean-Charles Bonenfant ». Puis s'adressant à Bonenfant : « ... je ne sais pas si je dois dire de vous que vous êtes professeur, que vous êtes journaliste ou bibliothécaire, que vous avez été... secrétaire de Duplessis, que vous avez fait de l'enseignement ».
5. *Ibid.*
6. Jean-Charles Bonenfant a affirmé en ondes qu'il avait été permuté à la Bibliothèque en échange de David, lequel est devenu secrétaire d'Adélard Godbout (*Ibid.*). De fait, il s'agit d'Alexandre Larue. Jean-Charles Bonenfant le précise lui-même ailleurs et il ajoute : « la coutume voulait alors que le secrétaire du premier ministre se voit confier un autre emploi dans l'administration ». « L'Assemblée nationale et ses bibliothécaires », dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : mélanges offerts à Edmond Desrochers, s.j.*, Montréal, Asted, 1977, vol. 2, p. 645. Au demeurant, on trouve la trace du transfert dans les *Comptes publics* de 1939-1940, p. 60.
7. Il fut nommé assistant-bibliothécaire en novembre 1946 (décision de la commission de régie interne de l'Assemblée, 23 octobre 1946) et non en 1939, comme on le laisse croire dans *Les Cahiers de droit*, loc. cit., p. 15. Mais précédemment, il avait ressenti un peu d'amertume : « ... je me suis trouvé au début, petit commis à la Bibliothèque... Je me suis dit : Est-ce que je vais faire ma vie comme commis à la Bibliothèque? Et là, il m'est arrivé certaines fois de me dire : J'ai raté ma vie. » (Entrevue avec F. Baby)
8. « ... j'ai trouvé une occupation parallèle... qui a fait que la Bibliothèque n'a pas été une sinécure. C'est que je suis devenu, au bureau de M. [Louis-Philippe] Pigeon, qui était le conseiller de M. Godbout, un des rédacteurs des lois. » (Entrevue de F. Baby)
9. Voir une note infrapaginale de Paul Michaud, *Au temps de l'Index : mémoires d'un éditeur, 1949-1961*, Montréal, Libre Expression, 1996, p. 125.
10. Première expérience, cours d'été à l'Université Laval en 1942 ou 1943.
11. Il y enseignait à la leçon depuis 1948 (*Livre, bibliothèque et culture québécoise...*, vol. 2, p. 645).

12. En particulier à Radio-Collège dans les années 1940 et 1950 (Pierre Pagé, *Radiodiffusion et culture savante au Québec*, Rosemont, Maxime, 1993, p. 36).
13. D'ailleurs, dans l'entrevue déjà signalée, Bonenfant a répondu à l'animateur : « Je me demande si ce n'est pas ça ma carrière... devant un micro... je me sens presque en transe... ».
14. « ... parce que j'étais bibliothécaire, il était plus facile pour moi de faire mes références... je parlais de la bibliothèque à cinq heures et j'apportais des livres que j'avais à consulter... Je n'étais pas obligé d'aller dans une bibliothèque. Et, deuxièmement... ce que je (voyais) comme bibliothécaire m'a donné la chance d'être professeur. » (Entrevue avec F. Baby)
15. Jean Hamelin, André Beaulieu et Gilles Gallichan, *Brochures québécoises, 1764-1972*, Québec, Ministère des Communications, Direction générale des publications gouvernementales, 1981, 598 p.
16. Publiées dans *l'Annuaire statistique...* du Québec, la première dans le volume de 1948 (p. 221-232) et la seconde dans celui de 1961 (p. 265-289).
17. On n'a que des témoignages oraux à ce sujet. Cependant, Jean-Charles Bonenfant écrit, à la page 5 de son Rapport annuel pour l'année 1960 et daté du 22 novembre : « Cet index est maintenant sous la direction du bibliothécaire-adjoint (sic), monsieur Eugène L'Heureux, qui est en train de le perfectionner ».
18. « Les bibliographes n'ont pas la réputation des créateurs, mais ils peuvent se consoler en se rappelant la référence du grand historien français Lucien Febvre qui a écrit : "Le bibliographe est assez généralement habitué à l'ingratitude de ses obligés. Mais il lui suffit de savoir que son travail est utile et qu'il engendre du travail : alors il est payé". » (André Beaulieu et Jean Hamelin, *Les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, Québec, PUL, Paris, A. Colin, 1965, p. VIII.)
19. Il écrivait en 1964 : « Les beaux livres qu'on vénère et dont on flatte voluptueusement les vieilles reliures sont faits pour les musées plus que pour les bibliothèques... avec les moyens modernes de reproduction, il n'y a véritablement plus de livres précieux pour quiconque ne confond pas les bibliothèques avec les musées... le papier n'est pas sacré. On le remplace aujourd'hui facilement par des films... » [*Bulletin de l'A.C.B.L.F.*, vol. 10, n° 1 (mars 1964), p. 22]
20. *Le Devoir*, 28 avril 1984, p. 59.
21. Jean-Guy Pelletier, dir., *Témoignages sur la bibliothèque*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002, p. 35.

22. « L'effectue les achats en songeant avant tout aux besoins de l'Assemblée législative, du Conseil législatif, des ministres et des fonctionnaires... » (*Rapport annuel 1952*, daté du 5 février 1953, p. 1.)

23. Avant que le mot ne devienne courant, Jean-Charles Bonenfant appliquait la notion de subsidiarité au milieu de la documentation et il appuyait la spécialisation des bibliothèques. « ... une bibliothèque doit se développer et fonctionner en vertu de la clientèle pour laquelle elle existe car... une bibliothèque qui diversifie son activité pour être utile à tous en arrive à n'être utile à personne. » (Extrait d'une lettre reproduit dans le « Rapport annuel du bibliothécaire », dans *Débats de l'Assemblée*, 2 décembre 1966, p. 32.) Il écrivit encore, l'année de sa mort, « On a trop longtemps cru au Québec qu'une bibliothèque pouvait servir à des fins variées et être utilisée par une clientèle disparate. » (*Livre, bibliothèque et culture québécoise*, vol. 2, p. 648.)

24. Maurice Tellier, président de l'Assemblée, écrit à Bonenfant qui recommandait la présence de trois employés et de lui-même au congrès de l'A.C.B.L.F. de 1958 à Ottawa : « ...il n'était pas d'usage chez mes prédécesseurs de favoriser de telles dépenses. » (Lettre du 26 septembre 1958, Fonds Bonenfant, Division des archives de l'Assemblée nationale.)

25. À une personne qui souhaitait « avoir quelques autres années de bonheur au bureau de la Bibliothèque avant de mourir » (Lettre du 24 août 1959, Fonds Bonenfant, Division des archives de l'Assemblée nationale), Bonenfant répondit : « À l'heure actuelle, ce dont nous avons besoin c'est de quelques employés possédant des connaissances techniques et de la culture... Il est impossible de considérer aujourd'hui la Bibliothèque comme un endroit où on peut venir terminer paisiblement ses jours... » (*Lettre de Jean-Charles Bonenfant à Maurice Tellier*, 14 septembre 1959, Fonds Bonenfant, Division des archives de l'Assemblée nationale, dossier 1.2.2.)

26. « M. Bonenfant s'est déclaré "un partisan charmé" du microfilm qui prend moins d'espace et qui coûte moins cher que la reliure des exemplaires de format ordinaire » (lors d'une conférence...; *L'Événement*, 14 novembre 1963, p. 5).

27. « Rapport annuel 1966 », dans *Débats de l'Assemblée*, 2 décembre 1966, p. 31.

28. *Annuaire du Québec = Quebec Yearbook*, 1968-1969, p. 367.

29. L'occasion est on ne peut plus belle de recommander la relecture des deux courts articles suivants : « La profession de bibliothécaire », *Bulletin de l'A.C.B.L.F.*, vol. 1, n° 1 (mars 1955), p. 4-6; « À ne pas confondre : bibliothèques et musées », *Ibid.*, vol. 10, n° 1 (mars 1964), p. 22.

30. Le bibliothécaire affirma devant l'Association des comptables généraux en novembre 1963 : « La bibliothèque de la Législature... a rendu un mauvais service à la ville de Québec, parce que sa présence a, dans une certaine mesure, empêché de constituer une bibliothèque universitaire et une bibliothèque municipale. » (*L'Événement*, 14 novembre 1963, p. 5.)

31. « ... une municipalité devrait dépenser \$2 par habitant chaque année pour une bibliothèque publique... au lieu

de construire des monuments aux morts pour le centenaire de la Confédération, (que) l'on érige des bibliothèques... le lieu où tout citoyen doit trouver rapidement et gratuitement les réponses à toutes les questions qui se posent dans la vie moderne... » (*L'Événement*, 14 novembre 1963, p. 5.)

32. « Françoise Deslauriers » dans Jean-Guy Pelletier, dir., *Témoignages sur la bibliothèque*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002, p. 43-44.

33. Arrêté en conseil, n° 4332, 18 novembre 1970.

34. En réponse à un homme politique qui sollicitait des livres pour la nouvelle bibliothèque de Chibougamau, il écrivait à propos de la technique des dons : « Je vous avoue que cette façon d'aider la bibliothèque... n'est pas la meilleure car, en général, ce dont nous pouvons disposer n'a guère de valeur et ne convient presque jamais. Vous comprendrez par exemple qu'une vieille édition de Bourinot n'a guère d'intérêt pour une bibliothèque municipale. » (*Lettre de Jean-Charles Bonenfant à Lucien Cliche*, 28 août 1961, Fonds Bonenfant, Division des archives de l'Assemblée nationale.)

35. *L'Événement*, 5 avril 1962, p. 4.

36. *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, vol. 1, p. 9.

37. *Ibid.*

38. « La profession de bibliothécaire », *Bulletin de l'A.C.B.L.F.*, vol. 1, n° 1 (mars 1955), p. 5.

39. *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, vol. 1, p. 9.

40. « ... je pense que d'avoir été bibliothécaire... c'est un accident... ma vraie vocation, moi, je crois que c'était d'être professeur... et de faire une carrière universitaire. » (Entrevue avec F. Baby) Bonenfant a également écrit : « Je croyais demeurer à la Bibliothèque quelques mois avant de revenir au journalisme ou de pratiquer le droit. J'y ai vécu trente années. » (*Livre, bibliothèque et culture québécoise*, vol. 2, p. 645.)

41. Lui-même a écrit : « Ma vocation de bibliothécaire était née du hasard, mais j'y suis demeuré fidèle par goût et, au bout d'un certain temps, par métier. » (*Livre, bibliothèque et culture québécoise*, vol. 2, p. 645.) Il avait de plus écrit dans la préface des mêmes *Mélanges* : « Je suis entré dans l'univers des bibliothèques par hasard et j'y ai passé volontairement la plus grande partie de ma vie sans avoir acquis auparavant une formation professionnelle; mais une fois dans le sactuaire (sic), j'ai voulu en connaître tous les détours... » (*Ibid.*, p. 9.)

42. « L'idée que les livres sont réservés aux intellectuels est trop acceptée... le livre doit pénétrer chez tous... On a une notion un peu trop aristocratique des bibliothèques... » (*L'Événement*, 1^{er} novembre 1965, p. 16.) Il ira même plus loin : « ... si les bibliothécaires doivent être cultivés, ils ne doivent pas trop insister sur les bibliothèques comme source de culture... Pour ma part, je souhaite que les bibliothécaires insistent surtout sur les services pratiques qu'on doit attendre d'une bibliothèque. » (*Livre, bibliothèque et culture québécoise*, vol. 1, p. 10.)

43. Selon un journaliste, « M. Bonenfant... n'aime pas tellement le titre de conservateur... selon lui « le rôle du bibliothécaire n'est pas de conserver, mais avant tout de donner. » (*L'Événement*, 14 novembre 1963, p. 5.)

44. Richard Jorif, *Les persistants lilas*, Paris, Gallimard, 1990, p. 66.

UN GOUVERNEMENT MINORITAIRE À QUÉBEC : Y A-T-IL DES PRÉCÉDENTS?

Gaston Deschênes

Direction des études documentaires
Assemblée nationale

Le résultat de certains sondages en début de la campagne électorale et la perspective d'un partage du vote populaire en trois tiers ont amené plusieurs personnes à se demander si le Québec a déjà eu un gouvernement minoritaire, c'est-à-dire un gouvernement issu d'un parti qui n'avait pas la majorité absolue des sièges et qui devait compter, pour se maintenir au pouvoir, sur l'appui ponctuel de députés appartenant à un ou plusieurs autres partis.

On ne trouve pas, dans l'histoire du Québec, de situations semblables à celles que le parlement fédéral a connues en 1972 et en 1979 mais, à trois reprises depuis 1867, un premier ministre a essayé de gouverner sans avoir l'appui évident d'une majorité de députés. Parce qu'ils se sont produits dans des circonstances exceptionnelles, les trois cas méritent explications.

Mars 1878 : l'éphémère gouvernement du chef de l'opposition

Le 2 mars 1878, dans un geste que ses adversaires ont qualifié de « coup d'État », le lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just annonce au premier ministre conservateur Charles-Eugène Boucher de Boucherville qu'il est « renvoyé d'office ». Letellier est aussi rouge que Boucher de Boucherville est bleu et les deux hommes sont en froid depuis longtemps. À la surprise générale, le lieutenant-gouverneur demande au chef de l'opposition officielle de former un gouvernement. Henri-Gustave Joly de Lotbinière ne possède évidemment pas la confiance de la majorité de l'Assemblée : son parti a eu 19 sièges sur 65 aux élections générales de 1875 et les élections partielles ne l'ont pas favorisé depuis. Joly forme néanmoins un cabinet le 8 mars et, le même jour, au cours d'une séance qui se termine aux petites heures du matin, il est défait à trois reprises par des majorités variant entre 20 et 22 voix. Le lendemain, il demande au lieutenant-gouverneur de dissoudre le Parlement et de tenir des élections.

Juin 1878 : la « balance du pouvoir » au président de l'Assemblée

Les élections générales ont lieu le 1^{er} mai 1878. Le Parti libéral dirigé par Joly de Lotbinière fait élire 31 députés contre 32 pour le Parti conservateur; il y a aussi deux conservateurs indépendants.

Joly de Lotbinière décide néanmoins de tenter sa chance et, à cette époque



Gravure publiée dans
L'Opinion publique
du 20 juin 1878.

où les lignes de parti ne s'imposent pas avec évidence, l'incertitude quant au sort réservé à son gouvernement règne encore à l'ouverture de la session le 4 juin. Pour se construire une majorité, le premier ministre propose la présidence de l'Assemblée au député conservateur indépendant de Trois-Rivières, Arthur Turcotte, qui est élu par un vote de 33 contre 32, Turcotte votant pour lui-même (sous les quolibets de l'opposition conservatrice) tandis qu'un autre député conservateur, William E. Price, ajoute sa voix aux 31 libéraux. Turcotte se trouve donc au point d'équilibre entre deux blocs de 32 députés. Pendant toute la session, lorsque les deux partis sont nez à nez, Turcotte « donne sa voix prépondérante » et assure une « majorité » au gouvernement qui réussira ensuite à s'en construire une avec quelques victoires aux élections complémentaires. Le gouvernement libéral est finalement renversé en 1879 lorsque cinq députés « virent capot ».

Janvier 1887 : Taillon va au front sans munitions

En 1885, le Québec connaît une vague de fond nationaliste lorsque Louis Riel est condamné à mort, puis pendu, le gouvernement fédéral conservateur ayant refusé de lui accorder son pardon. Les libéraux dirigés par Honoré Mercier profitent de la situation et associent les conservateurs aux « pendards de Regina ». Aux élections générales du 14 octobre 1886, les conservateurs dirigés par John Jones Ross (le troisième chef depuis l'élection de 1881) ont 26 sièges contre 33 pour les libéraux; il y a cependant 6 autres députés (3 conservateurs indépendants et 3 députés nationalistes). Le 28 octobre, un quotidien publie la liste des 35 députés qui ont signé un *round robin* (une déclaration au bas de laquelle les signatures sont disposées en cercle pour éviter de

dévoiler l'identité du premier signataire) faisant état de leur hostilité au gouvernement conservateur. Ross ne se presse évidemment pas de convoquer le Parlement et il démissionne une semaine avant le début de la session, laissant à son collègue Louis-Olivier Taillon le soin de former un cabinet et de se présenter à l'abattoir.

La session s'ouvre le 27 janvier 1887. Comme il faut d'abord choisir un président d'assemblée, le premier ministre Taillon propose Faucher de Saint-Maurice, mais le chef de l'opposition, Honoré Mercier, soumet la candidature du député libéral de Saint-Jean, Félix-Gabriel Marchand, qui est élu par 35 voix contre 27. Refusant d'expliquer les changements survenus dans la composition du gouvernement, le premier ministre Taillon propose ensuite d'ajourner, motion qui est défaite par 35 voix contre 28. Mercier demande alors s'il y a un gouvernement et, devant le mutisme de Taillon, il prononce un vigoureux discours qu'il termine en proposant lui-même l'ajournement. En fonction depuis trois jours, Louis-Olivier Taillon se voit forcé de donner sa démission et de céder sa place à Mercier.

Le premier gouvernement de Joly de Lotbinière (mars 1878) et celui de Taillon (janvier 1887) étaient condamnés à l'avance parce qu'ils se sont présentés au Parlement sans avoir l'appui d'une majorité de députés. Mais Joly de Lotbinière s'est maintenu au pouvoir *sans majorité absolue*, après les élections de 1878, parce qu'un député indépendant a accepté de présider les débats et a appuyé le gouvernement avec son vote prépondérant. C'est ce qui ressemble le plus à un gouvernement minoritaire dans l'histoire du Québec.

LA DURÉE DE LA CARRIÈRE DE DÉPUTÉ

Jacques Gagnon

Direction des études documentaires
Assemblée nationale

Les observateurs de la scène politique soulèvent à l'occasion la question de savoir si les carrières politiques sont plus longues ou plus courtes que celles d'autrefois.

Par définition, le député ne jouit pas d'une sécurité d'emploi. Loin s'en faut. Certaines carrières furent on ne peut plus éphémères. Le décès est venu à l'occasion mettre un terme à une carrière parlementaire à peine amorcée. Ainsi, Georges-Ervé Denault, élu député libéral de la circonscription de Richmond à l'élection générale du 5 février 1923, est décédé deux jours plus tard, victime d'une pneumonie. Autre mandat extrêmement court, Moïse Plante est devenu député de Beauharnois le 8 mars 1892 mais est décédé le 18 mars. Quant à Thomas Bryson, il a été élu le 2 décembre 1881 dans la circonscription de Pontiac mais est décédé un peu plus d'un mois plus tard, le 4 janvier 1882. Les circonstances n'avaient pas favorisé non plus son frère George qui avait été élu à l'Assemblée législative du Canada Uni le 17 octobre 1857. L'Assemblée ayant été dissoute peu après, George Bryson n'a pu siéger. Il fut battu lors de l'élection qui suivit. Cette carrière de député avortée n'a pas empêché par ailleurs George Bryson de poursuivre sa carrière politique pendant près de 20 ans au Conseil législatif (division d'Inkerman) de la province de Québec. À sa démission en 1887, son fils fut nommé dans la même division et occupa ce poste pendant près de 50 ans!

D'autres fins de carrière subites viennent évidemment des résultats électoraux. Depuis 1867, une vingtaine de députés n'ont pu souligner leur premier anniversaire d'élection, le verdict populaire ayant mis un terme à leur carrière. C'est entre autres le cas de trois députés élus sous la bannière de l'Union nationale lors d'élections partielles le 8 octobre 1969. François-Édouard Belliveau, Jean-Jacques Croteau et Gilles Gauthier ont en effet subi la



Gérard D. Levesque,
député libéral de Bonaventure de 1956 à 1993.
Source : Assemblée nationale

défaite après avoir occupé leurs fonctions 203 jours. Un groupe de 8 députés du Parti libéral et de l'Action libérale nationale ont vécu une situation semblable en 1936 après 266 jours en poste.

À l'opposé, certains députés ont consacré au travail parlementaire la plus grande partie de leur vie professionnelle. Ce fut notamment le cas de Gérard D. Levesque, 37 ans et 5 mois, et de Louis-Alexandre Taschereau, 35 ans et 8 mois. Un groupe de 27 députés ont siégé plus de 25 ans à Québec.

Au-delà des observations isolées, il est possible de tirer certaines conclusions de l'analyse exhaustive des carrières parlementaires au Québec depuis 1867. Cette analyse est rendue possible par l'exploitation d'une banque de données développée par la Direction des études documentaires de l'Assemblée nationale. Elle contient l'essentiel des informations

biographiques de plus de 2300 parlementaires québécois (députés, conseillers législatifs, lieutenants-gouverneurs)¹.

De manière générale, sur l'ensemble de la période de 1867 à 2003, la durée moyenne d'exercice pour les 1484 députés ayant siégé à l'Assemblée nationale est de 8,1 ans. Il est par contre intéressant d'examiner dans quelle mesure cette durée moyenne varie au fil du temps. Pour ce faire, nous avons regroupé les députés en cohortes selon la législature au cours de laquelle ils ont été élus pour la première fois (tableau 1). Nous remarquons d'abord des différences significatives de la durée moyenne de vie parlementaire. Ainsi, la durée moyenne par législature va d'un minimum de 6,1 ans (1871-1875) à un maximum de 11,4 ans (1949-1952). Dans ce dernier groupe de 37 députés, on en compte entre autres 5 qui ont siégé plus de 20 ans : Jean-Jacques Bertrand (24,6 ans), Frank Hanley, René Bernatchez, Francis Boudreau et Raymond Thomas Johnston (21,8 ans chacun).

Un examen attentif de l'évolution de la durée moyenne de vie parlementaire des députés révèle certains éléments intéressants. Aucune tendance ne se dégage sur l'ensemble de la période étudiée. Cependant, certains segments présentent des particularités. Ainsi, à trois occasions, la durée de vie parlementaire excède de façon durable la moyenne générale. C'est le cas des six législatures couvrant les années 1897 à 1919 et des cinq législatures de 1945 à 1962. Une telle situation se reproduit également pour les députés élus pour la première fois au cours de la période allant de 1976 à 1994. Il faut de plus noter que, pour ces derniers, la durée moyenne continue de croître car plusieurs députés siègent toujours. On ne peut toujours pas se prononcer sur les députés élus au cours des deux dernières législatures. Toutefois, avec 49 des 67 députés encore en fonction (73 %), la cohorte de la législature 1994-1998 présente un taux de « survie » supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, certaines tendances de moyen terme semblent apparaître. On peut constater que, de la 2^e à la 13^e législature, la durée moyenne de vie parlementaire a suivi,



Louis-Alexandre Taschereau,
député libéral de
Montmorency de 1900 à 1936.
Source : Assemblée nationale

bien que de façon imparfaite, une pente ascendante. Par contre, de la 14^e à la 21^e législature, la tendance s'est inversée. Après deux cohortes exceptionnelles correspondant aux deux premiers gouvernements d'après-guerre de Maurice Duplessis, une nouvelle tendance à la baisse s'installe jusqu'au début des années 1970.

Notons enfin deux cas un peu exceptionnels. La 21^e législature est celle du gouvernement libéral d'Adélard Godbout. La brève durée de ce règne libéral et le retournement majeur de la position des partis à la suite de l'élection de 1944 ont fait en sorte que les députés de cette cohorte affichent une durée moyenne de vie parlementaire près du minimum historique. Il en va de même pour la 28^e législature correspondant au gouvernement unioniste de Daniel Johnson, de 1966 à 1970.

Ces quelques commentaires soulignent bien que le déterminant le plus important de la durée moyenne de vie parlementaire demeure évidemment le résultat des élections générales. On pourrait résumer l'effet des élections par un seul indicateur, le taux de départ (députés défaits ou qui ne se

sont pas représentés sur l'ensemble des députés en poste avant l'élection). À cet égard, pour l'ensemble des élections québécoises depuis 1867, le taux moyen de départ est de 36 %. Or, en certaines circonstances, ce taux est considérablement inférieur à sa valeur moyenne. C'est notamment le cas au cours du régime unioniste de Duplessis. Il en fut de même pour les élections de 1989 (23 %) et de 1998 (17 %).

On peut par ailleurs aborder la question de la durée de vie parlementaire sous un angle individuel. Autrement dit, compte tenu des observations sur l'ensemble des députés, quelles sont les probabilités pour une personne de dépasser certaines étapes dans sa carrière parlementaire? L'analyse des données historiques nous apprend que cette probabilité décroît de façon rapide et régulière au fil du temps (tableau 2). Ainsi, alors que près de 70 % des députés franchissent le cap des 4 ans en fonction, c'est-à-dire passent avec succès l'étape d'une première réélection, ce pourcentage chute à 40 % après 8 ans. La diminution se poursuit si bien que seulement 5 % des députés seront en poste plus de 20 ans.

La fin de carrière d'un député s'explique par l'une des quatre causes principales suivantes : une défaite électorale, une démission, une décision de ne pas se représenter ou le décès. La défaite est de loin la raison la plus fréquente des départs

puisque 43,1 % des carrières de député se concluent de cette façon. Dans 26,4 % des cas, c'est plutôt la décision de ne pas solliciter un autre mandat qui marque le départ d'un parlementaire. On peut ajouter qu'en règle générale plus un député acquiert d'ancienneté, moins la probabilité de subir une défaite électorale est élevée.

En conclusion, à partir de l'utilisation de la banque de données sur les parlementaires québécois, on peut établir certaines conclusions globales concernant la durée de vie parlementaire. Ainsi, alors que la carrière moyenne est de 8 ans, environ le cinquième des députés exerceront le métier pendant plus de 12 ans. Cependant, il apparaît que le contexte politique est un élément déterminant dans la durée de la carrière parlementaire. Les longs règnes des partis politiques ou, inversement, les élections surprises qui portent au pouvoir un gouvernement relativement éphémère se reflètent dans la durée moyenne de vie parlementaire des cohortes de députés. En outre, la défaite lors d'une élection demeure la principale cause de la fin de carrière des députés. En conséquence, l'élément conjoncturel étant très important, il est impossible sur la base des données historiques de prévoir comment cette durée moyenne évoluera dans l'avenir.

(Voir les tableaux 1 et 2 à la page suivante)

1. Un précédent article traitait, à partir des mêmes informations de base, de l'âge moyen des députés depuis 1867. Jacques Gagnon, « L'âge moyen des députés élus lors des élections générales du Québec de 1867 à 1998 », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 29, n° 3/4 (octobre 2000), p. 13-16.

TABLEAU 1
DURÉE DE VIE PARLEMENTAIRE SELON LA LÉGISLATURE
DE LA PREMIÈRE ÉLECTION

Législature	Années	Nombre de députés	Députés en fonction	Durée moyenne
1	1867-1871	71		7,9
2	1871-1875	45		6,1
3	1875-1878	27		7,3
4	1878-1881	30		6,8
5	1882-1886	40		7,7
6	1887-1890	39		7,1
7	1890-1891	27		6,4
8	1892-1897	33		7,2
9	1897-1900	34		8,7
10	1901-1904	39		10,6
11	1905-1908	30		9,0
12	1909-1912	33		9,5
13	1912-1916	30		10,1
14	1916-1919	32		9,1
15	1919-1923	34		7,9
16	1923-1927	41		7,6
17	1928-1931	33		10,2
18	1931-1935	27		7,3
19	1936	44		8,4
20	1936-1939	45		8,6
21	1940-1944	49		6,4
22	1945-1948	34		9,5
23	1949-1952	37		11,4
24	1952-1956	28		8,3
25	1956-1960	33		8,7
26	1960-1962	37		8,3
27	1963-1966	35		7,2
28	1966-1970	60		6,5
29	1970-1973	57		7,5
30	1973-1976	40	1	6,3
31	1976-1981	81	5	9,5
32	1981-1985	53	12	10,4
33	1985-1989	68	8	8,6
34	1989-1994	35	15	8,8
35	1994-1998	67	49	6,9
36	1998-	36	35	3,1
Total		1484	125	8,1

Note : Pour les législatures pour lesquelles des députés sont encore en fonction, la moyenne de durée de vie parlementaire du groupe continue de progresser.

Source : Direction des études documentaires, Assemblée nationale, 1^{er} février 2003

TABLEAU 2
PROBABILITÉ QU'UN DÉPUTÉ SOIT
TOUJOURS EN FONCTION APRÈS
UN CERTAIN NOMBRE D'ANNÉES

4 ans	69,7 %
8 ans	39,9 %
12 ans	19,5 %
16 ans	9,1 %
20 ans	5,4 %
25 ans	1,9 %

Source : Direction des études documentaires, Assemblée nationale, 1^{er} février 2003

POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU « MÉTIER » DE DÉPUTÉ : LE TRAVAIL EN CIRCONSCRIPTION

Lisa Lavoie

Boursière-stagiaire 2001-2002
Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Récemment, différents sondages ont mis en relief la crise de confiance des citoyens envers les élus, menaçant la crédibilité de nos institutions démocratiques. Ainsi, un sondage de Léger Marketing, rendu public le 25 février 2002, a de quoi faire sérieusement réfléchir : à peine une personne sur cinq donne sa bénédiction aux politiciens qui devraient pourtant être associés à la défense de la veuve et de l'orphelin. Un autre sondage du même genre a révélé qu'une majorité de Canadiens et de Québécois estime que le système politique est corrompu, tant à l'échelle fédérale que provinciale : selon les données de l'enquête, 68 % des citoyens disent trouver « assez » ou « très corrompu » le système provincial¹. Les Québécois n'ont décidément pas une très haute opinion de la moralité du monde politique. En fait, le faible taux de confiance envers les députés s'explique par le fait que la population méconnaît le « métier » des députés et les sent déconnectés de leurs préoccupations.

De ce fait, l'article ci-après tente de donner une vue plus complète et plus exacte de ce que sont réellement la vie et la fonction des députés en traitant de leur rôle d'intermédiaire. En quoi consiste-t-il? Est-ce que tous les députés, qu'ils soient du pouvoir ou de l'opposition, d'une région rurale ou urbaine, sont appelés à jouer le même rôle dans leur circonscription? L'article qui suit se propose de répondre à ces interrogations.

État de la question, hypothèse et méthodologie

On s'accorde généralement pour attribuer aux députés trois fonctions principales, soit celles de législateur, de contrôleur de l'action gouvernementale et d'intermédiaire. Des études ont révélé que

les parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec se perçoivent en tout premier lieu comme des intermédiaires entre le gouvernement, l'administration publique et leurs commettants.

Quelques auteurs, tels André Gélinas et Danielle Rioux, considèrent qu'il existe une différence dans la façon de jouer ces rôles et de les percevoir lorsqu'on est membre de l'opposition ou membre du parti au gouvernement². Certains, tel Russell Ducasse, ne sont pas d'accord avec ces considérations.

Par ailleurs, les observateurs de la scène politique québécoise ont souvent tenu compte de l'influence des circonscriptions électorales, rurales ou urbaines, sur le travail du député³. On souligne ainsi que les députés d'une circonscription éloignée seraient l'objet d'un plus grand nombre de demandes en raison de l'éloignement des grands centres où se concentre la majorité des services de l'administration publique.

Pour notre part, nous croyons qu'il n'existe aucune distinction entre la charge de travail d'un député d'une région éloignée et celle d'un député d'une région urbaine où les caractéristiques socio-économiques, géographiques et démographiques sont particulières. De même, nous ne croyons pas qu'un parlementaire membre du parti de l'opposition accomplisse plus de travail dans sa circonscription qu'un député ministériel ou vice-versa.

Afin de mettre à l'épreuve cette hypothèse, nous avons choisi d'interroger les parlementaires et le personnel politique de quatre circonscriptions. De manière à pouvoir faire des comparaisons valables et

intéressantes, nous avons sélectionné quatre députés représentant les deux côtés de la Chambre (le Parti québécois du côté ministériel et le Parti libéral du Québec du côté de l'opposition), soit deux hommes et deux femmes. De plus, cette sélection s'est aussi effectuée d'après les caractéristiques des circonscriptions électorales, puisqu'il était intéressant de faire la différence entre les circonscriptions périphériques et urbaines. C'est ainsi que le député libéral de Papineau, M. Norman MacMillan, le député péquiste de Duplessis, M. Normand Duguay, et deux députées des circonscriptions urbaines de Montréal, soit la députée péquiste de Crémazie, M^{me} Manon Blanchet, et la députée libérale de Sauvé, M^{me} Line Beauchamp, ont été rencontrés. Voici en résumé ce que nous avons appris.

Les rôles du député en circonscription

La fonction d'intermédiaire comporte de multiples facettes : avec l'aide de ses collaborateurs, le député est appelé à agir en tant que représentant, intercesseur, animateur et révélateur dans sa circonscription.

Le rôle de représentation tient une place très importante dans la vie du député. C'est là une fonction lourde et contraignante, mais qui illustre bien la place particulière du député dans la vie locale. La présence du député à une manifestation confère à celle-ci une plus grande solennité, et c'est pourquoi les sollicitations sont multiples : l'élu doit participer à des réunions associatives, syndicales ou professionnelles, et il doit assister à une multitude de manifestations sociales, sportives et culturelles.

De plus, tous les députés ont un bureau de circonscription, sorte de quartier général où ils consacrent une part importante de leur temps : ils y sont généralement présents du vendredi au lundi soir, souvent davantage si les circonstances l'exigent. Avec l'aide de ses

collaborateurs, le député reçoit un nombre considérable de personnes ou de groupes à son bureau de circonscription. Les demandes sont extrêmement variées, mais, en général, c'est pour résoudre un problème administratif qui ne trouve pas d'issue favorable. C'est pourquoi on dit du député qu'il est un intercesseur, ou encore qu'il est « le groupe de pression de ceux qui n'en ont pas »⁴.

Le député doit aussi assurer le développement économique, social et culturel de sa circonscription. On dit alors de lui qu'il est un animateur du développement local. Afin d'être au diapason de sa circonscription, l'élu fait régulièrement le tour des municipalités ou des quartiers de sa circonscription, dans le cadre, soit de réunions locales, soit de consultations individuelles, soit encore de déjeuners avec les maires et leurs adjoints. Le député peut ainsi résoudre de nombreux problèmes quotidiens et aider à obtenir du financement ou des subventions.

Le dernier rôle et non le moindre, celui de révélateur, est le plus partisan des rôles que le député doit remplir dans sa circonscription : le député doit jouer le rôle « de relais local de sa formation politique ou même, plus généralement, de représentant du Parlement, et à ce titre, défendre un certain nombre d'idées ou de positions; mais aussi transmettre vers sa formation politique ou vers le Parlement, un certain nombre de préoccupations et de messages qui sont ceux des habitants de sa circonscription »⁵.

Le travail en circonscription dans une région éloignée : les cas de Duplessis et de Papineau

Il convient en premier lieu de signaler que sur le plan des services notamment, la population de ces régions subit les problèmes qui résultent de l'éloignement des grands centres. Ainsi, plusieurs grandes problématiques touchent actuellement les circonscriptions de Duplessis et de Papineau.

Située sur la Côte-Nord, la circonscription de Duplessis représente un territoire très vaste (225 000 km²). Cette circonscription comprend 38 municipalités et sept communautés autochtones. À part les résidents de Sept-Îles, la population vit dans de petites agglomérations éloignées les unes des autres. Riche en ressources naturelles, la circonscription fait face à plusieurs problèmes : nombre anormalement élevé d'assistés sociaux et de chômeurs, conflits avec et entre les autochtones, problème de transport (aérien, routier, maritime), exode des jeunes, pénurie de médecins et de spécialistes en général.



· Normand Duguay,
· député de Duplessis de 1997 à 2003.
· Photo : Daniel Lessard

Située dans l'Outaouais, la circonscription de Papineau (3799,07 km²) se divise en deux parties : une région rurale et une région urbaine. La région rurale, qui recouvre une grande étendue, compte plusieurs petits villages éloignés des différents services. La circonscription de Papineau souffre donc elle aussi de sa situation périphérique. Par exemple, l'exode des jeunes est devenu un fléau. En effet, on ne retrouve pas de cégep ni d'université sur le territoire. Par ailleurs, l'économie de la MRC de Papineau, considérée comme l'une des plus pauvres au Québec, repose principalement sur le tourisme, l'agriculture et la foresterie.

Les députés, dans les deux circonscriptions, reçoivent donc les demandes et les doléances de plusieurs

dizaines de petites municipalités, les amenant à traiter avec différentes clientèles et à s'occuper de dossiers de nature fort variée.

Au niveau individuel, que ce soit dans Papineau ou dans Duplessis, les citoyens entrent en contact avec le député pour toutes sortes de raisons : besoin d'un emploi ou de subventions, problèmes avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Société de l'assurance automobile du Québec, la sécurité du revenu, l'imposition fiscale et la Commission de la construction du Québec, pour ne nommer que ceux-là. Étant donné que ces circonscriptions couvrent un grand territoire, différents ministères et organismes s'y trouvent, ce qui augmente les possibilités d'intervention.

Il est à noter que dans ces circonscriptions, il existe beaucoup de secteurs isolés. Dans Duplessis, plusieurs citoyens sont non seulement éloignés d'un point de vue géographique, mais sont aussi coupés du monde d'un point de vue médiatique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas facilement accès aux journaux, à la radio et à la télévision. Certains villages se situent même dans un autre fuseau horaire ! Ainsi, la géographie particulière de la Côte-Nord, les longues distances à parcourir et la situation des infrastructures de transport rendent difficile l'accès des citoyens à leur



· Norman MacMillan,
· député de Papineau depuis 1989.
· Photo : Daniel Lessard

député et vice-versa : « Juste pour vous donner un ordre de grandeur, j'ai 1200 km

de côte à parcourir, et, quand je vais vers le nord, c'est autant de kilomètres. Et, sur tout ce territoire, [...] il y a quand même beaucoup de secteurs qui sont inaccessibles. [...] J'utilise beaucoup la motoneige pour me déplacer de village en village l'hiver, parce que c'est le seul moyen de transport, et quand il fait beau!»⁶ En outre, bien que Normand Duguay ait un bureau de circonscription à Sept-Îles et qu'il tienne à quelques reprises au cours de l'année des bureaux itinérants, il peut difficilement garder un lien soutenu avec ses commettants qui sont répartis sur un gigantesque territoire. Pour faciliter sa tâche, le député essaie de rencontrer, environ une fois par mois, les élus municipaux pour discuter des dossiers qui concernent leur communauté. De plus, une fois par année, M. Duguay convoque les représentants municipaux et les intervenants économiques pour évoquer avec eux la situation générale de la circonscription et les attentes des citoyens, ce qui lui permet de prendre des décisions éclairées quant à l'avenir de la circonscription.

Le facteur géographique est aussi un problème pour la circonscription de Norman MacMillan : dans la partie du territoire qui est rurale, la population est plus démunie et n'a pas accès au transport en commun. En conséquence, les habitants de petits villages retirés, où on retrouve un plus grand nombre d'assistés sociaux, profitent de moins de services.

Pour ce qui est du temps consacré dans la circonscription, les députés affirment pouvoir difficilement le chiffrer, mais cela représente de nombreuses heures. Tout dépendant du moment de l'année, les députés peuvent y consacrer le lundi et le vendredi mais aussi plusieurs fins de semaine complètes. Même s'ils doivent souvent écourter leurs heures de loisirs pour répondre aux nombreuses invitations, les élus considèrent que leur participation à la vie locale leur donne beaucoup de visibilité

et leur permet d'entrer en contact avec leurs électeurs et ainsi connaître leurs besoins.

En somme, en raison des déplacements à effectuer, du grand nombre de municipalités que comprennent les deux circonscriptions et de la panoplie de ministères qui se retrouvent sur les deux territoires, les députés et les attachés politiques interviewés croient en général que le député en région éloignée est plus occupé. Une attachée politique explique d'ailleurs que plusieurs Montréalais ne connaissent même pas le nom de la circonscription où ils résident et ne savent même pas qui est leur député, alors qu'en région les citoyens connaissent leur représentant.

Le travail en circonscription dans un milieu urbain : les cas de Sauvé et de Crémazie

En région urbaine, les députés doivent réussir à réunir des gens d'horizons différents et à leur faire partager une vision commune, ce qui n'est pas un mince défi. Crémazie et Sauvé, deux circonscriptions situées dans l'île de Montréal vivent sensiblement les mêmes problématiques.

La circonscription de Crémazie (8,31 km²) est surtout résidentielle. La population est assez âgée, mais de plus en plus de communautés culturelles viennent s'y établir : alors que 70 % de la population est née au Québec, 30 % des gens proviennent d'une communauté culturelle, italienne surtout, mais aussi haïtienne, latino-américaine et maghrébine. Parmi les principales problématiques de cette circonscription, notons le manque de logements sociaux, les quelques zones de pauvreté et le phénomène des gangs de rue.

C'est dans la circonscription de Sauvé (6,49 km²) que l'on retrouve le quadrilatère de rues qui représente le plus haut taux de pauvreté au pays selon Statistique Canada. Il y a un très grand nombre d'immigrants, d'assistés sociaux et de chômeurs dans cette circonscription qui fait face à plusieurs

problèmes, tels ceux de la violence, des gangs de rue, du décrochage scolaire, de la pauvreté et des conflits interraciaux.

M^{mes} Manon Blanchet et Line Beauchamp affirment travailler plusieurs heures par semaine dans leur circonscription, y compris les fins de semaine. Elles expliquent que les citoyens entrent d'abord en contact avec elles parce qu'ils vivent un problème administratif avec l'un ou l'autre des ministères. Parmi les difficultés rencontrées, mentionnons les problèmes avec la CSST, Hydro-Québec, l'assurance-maladie, l'impôt, l'immigration, la sécurité du revenu et les prêts étudiants. Aussi, elles affirment être des « partenaires du milieu » : l' élu se doit de prendre part à l'élaboration de projets et se positionner devant différents enjeux touchant le territoire, en outre, de voir à ce que sa circonscription se porte le mieux possible.

Les deux députées évaluent leur participation à la vie communautaire à de nombreuses heures par semaine. Les invitations sont en général nombreuses et variées. M^{mes} Blanchet et Beauchamp considèrent que ces rencontres sociales sont primordiales, car elles leur offrent de la visibilité, leur permettent d'échanger avec leurs commettants et leur donnent l'occasion unique d'avoir un son de cloche des citoyens, de prendre le pouls de la population, ce qui contribue à orienter leur action personnelle et celle de leur parti.

En outre, M^{mes} Blanchet et Beauchamp croient que les députés en région urbaine doivent régler plus de cas individuels car

le bureau est facilement accessible, tandis que les députés en région périphérique sont plus interpellés par des groupes et des municipalités en raison du nombre d'intervenants que compte le territoire. Elles sont d'avis que, en général, les élus en région éloignée sont plus souvent appelés à intervenir dans de gros dossiers, notamment comme la voirie. Selon elles, les députés ruraux et urbains sont donc tout autant occupés, sauf qu'elles soulignent que l'étendue des territoires en région fait peut-être en sorte que la tâche est plus lourde pour les députés

qui doivent parcourir de plus longues distances. Les attachées politiques interviewées ont elles aussi mentionné le fait que les députés en région périphérique doivent traiter avec plusieurs municipalités, ce qui rend leur travail plus imposant. Par contre, la forte concentration de la population dans les villes et le taux élevé de pauvreté ont pour conséquence d'alourdir la tâche des élus urbains.

Observations générales

À travers les entrevues, nous avons pu constater que tous les députés consacrent beaucoup de temps dans leur circonscription. Par ailleurs, nous pouvons dégager trois grandes observations.

Tout d'abord, la nature des dossiers et des clientèles est liée aux caractéristiques



Manon Blanchet,
députée de Crémazie de 1998 à 2003.
Photo : Daniel Lessard



Line Beauchamp,
députée de Sauvé depuis 1998.
Photo : Daniel Lessard

socio-économiques, géographiques et démographiques de chaque circonscription.

Ensuite, les interventions des parlementaires issus d'une région rurale ne sont pas empreintes d'un plus grand caractère local que celles d'élus provenant de région urbaine. En effet, les députées des circonscriptions urbaines de Sauvé et de Crémazie, à l'instar des députés de Papineau et de Duplessis, affirment intervenir dans les débats d'abord en fonction des problèmes de leur circonscription et ensuite en fonction de l'ensemble des problèmes de la province.

Enfin, tous les répondants sont unanimement en désaccord avec l'affirmation qui dit que le député ministériel accorde plus d'importance à son travail en circonscription que les députés de l'opposition.

Conclusion

Il n'est pas très difficile d'admettre que les résultats de l'enquête n'ont pas été suffisamment concluants pour valider notre hypothèse. Cette étude, qui se veut modeste, comporte des limites : seulement quatre députés ont été rencontrés, ce qui ne permet pas une recherche exhaustive, chaque cas étant unique. Les affirmations découlant de la vérification de notre hypothèse ne sauraient donc avoir de valeur absolue : c'est à titre d'exemple et de point de départ pour d'autres études que nous nous permettons de tirer des conclusions. Il faut bien comprendre qu'il eût été impossible d'accomplir ce travail auprès de 125 députés.

Toutefois, nous ne pouvons nous résoudre à infirmer définitivement notre hypothèse. Comme nous avons pu le constater, les tâches du député en milieu urbain sont toutes aussi nombreuses et variées que celles du député en région éloignée. À ce titre, notre étude s'est révélée fort intéressante. Cependant, la superficie à parcourir et le nombre d'intervenants avec lesquels il faut interagir semblent exiger davantage aux députés provenant de région

périphérique. Nous avons donc pu voir que la configuration géographique, sociologique et économique d'une circonscription influence la charge de travail que doit effectuer un député.

En somme, nous pouvons affirmer que, peu importe la circonscription et le parti auquel ils appartiennent, tous les députés québécois accordent une grande importance à leur rôle d'intermédiaire et consacrent beaucoup de leur temps en circonscription. Peut-on penser que cette conclusion s'applique aux parlementaires d'autres législatures? Il serait effectivement intéressant de mettre en parallèle les résultats obtenus avec d'éventuelles données sur le rôle du député fédéral en circonscription et celui d'un élu d'une autre province canadienne, puisque aucune comparaison n'a encore été réalisée.

NDLR : Les entrevues ont eu lieu au cours de la session intensive de juin 2002. M^{me} Manon Blanchet, députée péquiste de Crémazie, et M. Normand Duguay, député péquiste de Duplessis, ne se sont pas représentés à l'élection du 14 avril dernier. La circonscription de Sauvé est devenue la circonscription Bourassa-Sauvé.

Bibliographie sélective

Index du Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec.

Acquaviva, Jean-Claude. « Le rôle des députés ». *Les députés : élection, mandat, rôle, l'Assemblée nationale*. Paris : Gualino, 1997. P. 49-77.

Bonenfant, Jean-Charles. « Le parlementarisme québécois ». *Réflexions sur la politique au Québec*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1970. (Cahiers de l'Université du Québec; C-7)

Député-députés. Paris : Assemblée nationale, 1991. 111 p.

Deschênes, Gaston. « La fonction de député ». *Le député québécois*. 2^e éd. rév. et aug. Sainte-Foy : Publications du Québec, 1995. P. 31-49.

Ducasse, Russell. « Les députés et la fonction parlementaire : éléments d'une enquête à l'Assemblée nationale du Québec ». *Revue d'études canadiennes*. Vol. 14, n° 2 (été 1979). P. 109 à 116.

Galarneau, Michelle. *Le rôle du député à travers le courrier de trois membres de l'Assemblée nationale du Québec*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 1977. 90 p.

Gélinas, André. *Les parlementaires et l'administration publique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 1969. 245 p.

« Le député aujourd'hui : la conciliation exigeante de rôles multiples ». *Le député*

aujourd'hui. Paris : Secrétariat de l'Assemblée nationale, 1992. P. 47-93.

Lemieux, Vincent. « Le législateur et le médiateur : analyse d'une campagne électorale ». *Recherches sociographiques*. Vol. 3, n° 3 (sept.-déc. 1962). P. 331-345.

Pelletier, Réjean. « Le député, un législateur défaillant? ». *Revue d'études canadiennes*. Vol. 14, n° 2 (été 1979). P. 48 à 56.

Pelletier, Réjean. « Les parlementaires québécois depuis cinquante ans : continuité et renouvellement ». *RHAF*. Vol. 44, n° 3 (hiver 1991). P. 339-361.

Rioux, Danielle. *Les parlementaires de l'Assemblée nationale et leurs rôles : essai d'interprétation de leurs perceptions*. Mémoire de maîtrise en science politique. Université de Montréal, août 1990. 212 p.

1. Ce sondage a été réalisé par Léger Marketing en avril 2002. Il est à noter que selon les répondants de cette enquête, les politiciens, leur entourage, ainsi que les fonctionnaires, sont les principaux responsables de cette corruption.

2. « Les députés de l'opposition [...] devraient accorder une importance plus particulière aux rôles parlementaires (législateur et contrôleur), alors que les députés ministériels devraient plutôt privilégier [...] les rôles de représentation (intermédiaire et partisan). » Danielle Rioux, *Les parlementaires de l'Assemblée nationale et leurs rôles : essai d'interprétation de leurs perceptions*, mémoire de maîtrise en science politique, Université de Montréal, août 1990, p. 4.

3. Voir Gélinas, Deschênes, Lemieux, Rioux et Pelletier. De plus, selon Rioux, « les parlementaires issus de

régions rurales seraient plus enclins à valoriser leur rôle d'intermédiaire. Leur intervention lors des débats ou leurs demandes auprès des différents services gouvernementaux seraient empreintes d'un plus grand caractère local », Rioux, *op. cit.*, p. 64.

4. Jean-Charles Bonenfant, « Le parlementarisme québécois », *Réflexions sur la politique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 25.

5. « Le député aujourd'hui : la conciliation exigeante de rôles multiples », *Le député aujourd'hui*, Paris, Assemblée nationale, 1992, p. 57.

6. Normand Duguay, *Index du Journal des débats*, Assemblée nationale, Commission de la représentation électorale du Québec, cahier n° 67, 6 déc. 2001, p. 4382-4383.

Dévoilement d'une plaque en l'honneur de Samuel Phillips

Dans le numéro de décembre 2001 du *Bulletin*, nous avons souhaité dans un article biographique sur Samuel Phillips qu'une plaque commémorative soit apposée au 105, rue Sainte-Anne, sur la façade de la maison occupée à Québec par le premier greffier de la Chambre d'assemblée. Le 24 octobre 2002, dans le cadre de la célébration du Deuxième centenaire de la Bibliothèque, la présidente de l'Assemblée nationale,

M^{me} Louise Harel, et le président de la Commission de la capitale nationale du Québec, M. Pierre Boucher, ont dévoilé cette plaque en rappelant que Samuel Phillips, en 1802, avait aussi reçu « la garde et la responsabilité » des livres de la bibliothèque des députés.



MONTCALM ET WOLFE À L'ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY : DES ARMOIRIES INTRIGANTES!

Gaston Deschênes

Alain Gariépy

Direction des études documentaires
Assemblée nationale

En octobre 2001, deux nouvelles portes ont été installées au premier étage de l'édifice Pamphile-Le May, l'une pour remplacer la cloison vitrée à l'entrée du bureau du leader du gouvernement et l'autre, en face, pour fermer la partie de l'étage où se trouvent les bureaux des leaders adjoints. Fabriquées vers 1930, ces portes se trouvaient autrefois

côte à côte à l'entrée du local des « Archives de la province » au Musée du Québec¹.

Acquises par l'Assemblée en 1990, après la rénovation du Musée, ces deux portes vitrées et les impostes² qui les surmontent ont vite suscité des questions en raison des armoiries qui les décorent.



L'entrée du local des « Archives de la province » au Musée du Québec au début des années 1930. En médaillon, les armoiries des impostes.
Source : Musée national des beaux-arts du Québec et Clément Allard (photos en médaillon).

Les armoiries des portes

Sur la nouvelle porte du bureau du leader parlementaire du gouvernement, on retrouve les anciennes armoiries de la ville de Québec, soit un écu rouge avec un lion passant portant une clef, le tout surmonté d'une couronne dont la texture imite la pierre. On peut voir ces mêmes armoiries dans le coin inférieur gauche de la verrière de la Bibliothèque et au-dessus de la statue de Champlain dans la façade de l'Hôtel du Parlement.

La porte du bureau des leaders parlementaires adjoints du gouvernement contient les armoiries octroyées à la province de Québec par la reine Victoria en 1868 : « D'or, à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant regardant et accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable sinoples tigées » (ou, d'après le mandat royal : « *Or on a Fess Gules between two Fleur de lis in Chief azure and a sprig of three leaves of maple slipped vert in base a Lion passant guardant or* »).

Les armoiries du marquis de Montcalm?

La devise qui se trouve sous les armoiries ornant l'imposte de la porte du bureau du leader, « Mon innocence est ma

qu'il s'agissait des armoiries du général vaincu sur les plaines d'Abraham, mais elles ne correspondent ni à celles qu'on trouve au-dessus de la statue de Montcalm dans la façade depuis les années 1880, ni à celles qu'on a installées en octobre 2001 au



Les armoiries du mausolée de Montcalm au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec.
Source : CCNQ

mausolée de Montcalm au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec. En fait, aucune de ces armoiries ne seraient celles de Montcalm!

Les véritables armoiries de Montcalm seraient celles qu'on trouve sur un cachet de cire apposé sur une lettre conservée aux Archives nationales du Canada. Cette lettre



Les armoiries sculptées dans la façade de l'Hôtel du Parlement, au-dessus de la statue de Montcalm.
Source : Francis Parkman, *Montcalm and Wolfe*, 1984

forteresse », se trouve aussi au-dessus de la niche de Montcalm dans la façade de l'Hôtel du Parlement. À première vue, on a donc cru



Le cachet de cire de Montcalm. Source : Daniel Cogné et Patricia Kennedy, *Lasting Impressions...*, 1991

a été adressée par Montcalm au chevalier de Lévis le 19 septembre 1757. Le sceau est reproduit dans l'ouvrage *Les sceaux*,

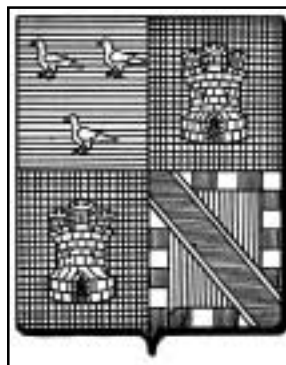
empreintes de notre histoire et décrit comme suit : « [...] écartelé³, 1 et 4, d'azur à trois colombes d'argent; 2, de sable à la tour sommée de trois tourelles d'argent (Montcalm); 3, de gueules à la bande d'argent chargée d'une cotice d'azur, à la bordure denticulée d'argent (Gozon)⁴ ». Les armes des Gozon, au troisième quartier, ont remplacé une des deux tours quand un ancêtre de Montcalm a épousé une Gozon en 1582.

Lesquelles sont les armoiries du marquis? Celles du sceau ou celles du gobelet? Plus sûrement celles du sceau, qui constituent une signature, Montcalm ayant pu facilement hériter du gobelet d'un parent dont les armoiries étaient une variante des siennes. Comme l'explique Savarin de Marestan, le chef de nom et d'armes⁹ de la famille utilisait une variante des armoiries familiales depuis 1471; dans cette variante, les quartiers étaient inversés¹⁰. On trouve d'ailleurs une autre version des mêmes

Schéma 1 Présentation schématique des plus anciennes armoiries attribuées à Montcalm					
Sceau de Montcalm (1757)		- Gobelet de Montcalm au MBA de Montréal - Description de Savarin de Marestan (2001) - Mausolée à Québec (2001)		Description d'Aubert de la Chesnay-Desbois (1699-1784)	
Trois colombes	Une tour	Une tour	Trois colombes	Trois colombes	Une tour
<u>Armes des Gozon</u>	Trois colombes	<u>Armes des Gozon</u>	Une tour	Une tour	<u>Armes des Gozon</u>

Si le sceau de Montcalm constitue une preuve solide, il existe d'autres sources à considérer. Ainsi, selon Savarin de Marestan⁵, un descendant de Montcalm, les armoiries du marquis se décrivent plutôt comme suit : « Écartelé, aux 1 et 4 de sable à la tour d'argent surmontée de trois tourelles, au 2 d'azur à trois colombes d'argent becquées et membrées de gueules, et au 3 de gueules à la bande d'azur bordée d'argent et bordure composée de billettes d'argent »⁶. Cette description correspond d'ailleurs aux armoiries qui sont gravées sur un gobelet en argent ayant appartenu au marquis et conservé au Musée des beaux-arts de Montréal⁷. Ce sont aussi les armoiries qu'on trouve sur la porte du mausolée de Montcalm au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec⁸.

armoiries dans le *Dictionnaire de la noblesse* édité au XVIII^e siècle par François-Alexandre Aubert de la Chesnay-Desbois (1699-1784).



Les armoiries de Montcalm selon François-Alexandre Aubert de la Chesnay-Desbois.
Source : E.-Z. Massicotte et Régis Roy,
Armorial du Canada français, 1915

Les armoiries que ce dernier attribue à Montcalm sont exactement l'inverse de celles qu'on trouve sur le gobelet¹¹, soit « Écartelé : au 1 d'azur, à trois colombes d'argent becquées et membrées de gueules; aux 2 et 3 de sable, à la tour surmontée de trois tourelles d'argent qui est de Montcalm; au 4 de gueules à la bande d'azur bordée d'argent et une bordure composée de billettes d'argent qui est de Gozon »¹². Les armoiries du bureau du leader correspondraient aux armoiries des ancêtres de Montcalm, avant l'alliance matrimoniale avec les Gozon en 1582. Herbert George Todd les décrit ainsi : « Quarterly : 1, and 4,



Les armoiries attribuées au marquis de Montcalm par Hebert George Todd et ornant l'imposte de la porte du bureau du leader du gouvernement à l'édifice Pamphile-Le May.
Source : Herbert George Todd, *Armory and Lineages of Canada*, 1915

azure three doves argent; 2, and 3, sable a tower of the second »¹³. Comme on peut le constater avec le schéma 2, la distribution des quartiers est semblable à celle des armoiries du sceau de Montcalm, exception faite de la présence des armes des Gozon.

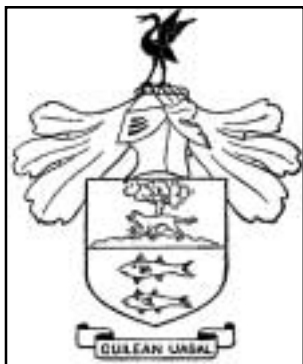
Par ailleurs, les armoiries sculptées dans les années 1880 au-dessus de la niche réservée à Montcalm, dans la façade de l'Hôtel du Parlement, seraient celles du fils de Montcalm, Louis-Jean-Pierre¹⁴. On y retrouve trois colombes aux quartiers 1 et 4, une tour surmontée de tourelles aux quartiers 2 et 3, et, sur le tout, un écu aux armes des Gozon. La distribution des quartiers est celle du sceau de Montcalm (et de la description d'Aubert de la Chesnay-Desbois) mais les armes des Gozon se trouvent dans un écu superposé au lieu d'occuper le quartier 3. Ces armoiries sont reproduites dans l'édition de 1984 de l'ouvrage *Montcalm and Wolfe* de Francis Parkman¹⁵. Elles sont aussi utilisées par la frégate *Montcalm*, composante de la Force d'action navale de l'armée française mise à l'eau en 1980¹⁶.

Les armoiries du général James Wolfe?

Les armoiries qui ornent l'imposte de la porte des bureaux des leaders adjoints sont celles des Wolfe d'Irlande dont l'écu

Schéma 2 Comparaison entre le sceau de Montcalm et ses armoiries à l'Hôtel du Parlement et à l'édifice Pamphile-Le May					
Sceau de Montcalm (1757)		- Façade de l'Hôtel du Parlement (vers 1885) - Frégate <i>Montcalm</i> (1980)		- Musée du Québec (vers 1930) - Bureau du leader, Édifice P.-Le May (2002)	
Trois colombes	Une tour	Trois colombes	Une tour	Trois colombes	Une tour
<u>Armes des Gozon</u>	Trois colombes	Une tour	Trois colombes	Une tour	Trois colombes

porte deux poissons superposés horizontalement et surmontés d'un loup au pied d'un chêne. On les décrit en anglais de la façon suivante : « Per fess argent and azure, in chief on a mount vert in front of an oak tree a wolf passant both proper, in base



Les armoiries attribuées au général Wolfe par Hebert George Todd et ornant l'imposte de la porte du bureau des leaders adjoints du gouvernement à l'édifice Pamphile-Le May.

Source : Herbert George Todd, *Armory and Lineages of Canada*, 1915

two salmon naiant barways in pale argent »¹⁷. La devise inscrite sous les armoiries, « Curleand Uasal », devrait plutôt se lire, selon Herbert George Todd, « Cuilean Uasal »¹⁸ et signifie « Noble Wolf ».

Ces armoiries ne correspondent pas à celles qu'on peut voir au-dessus de la statue de Wolfe dans la façade de l'Hôtel du Parlement. On y trouve plutôt les armoiries



Les armoiries sculptées dans la façade de l'Hôtel du Parlement, au-dessus de la statue de Wolfe. Source : Francis Parkman, *Montcalm and Wolfe*, 1984

des Wolfe d'Angleterre, soit un écu portant un chevron et trois têtes de loup. Les mêmes armoiries sont reproduites dans la dernière édition de l'ouvrage de Francis Parkman¹⁹.

Pourquoi sont-elles différentes? Les origines de Wolfe font l'objet d'une querelle de généalogistes. James Wolfe est né en Angleterre, tout comme son père, mais son grand-père et ses ascendants, jusqu'à la neuvième génération, semble-t-il, étaient Irlandais. Il faut croire que ceux qui ont commandé les portes ont choisi la souche irlandaise tandis que Taché, pour la statue de la façade, a opté pour l'origine anglaise.

Or, ces deux armoiries ne correspondent pas à celles qui se trouvent sur le sceau utilisé par James Wolfe et conservé dans sa famille. Dans *The Pictorial Life of Wolfe*²⁰, Annie-Elisabeth Wolfe-Aylward a reproduit ce sceau avec la mention : « Gold seal bearing the Wolfe and Thompson arms used by General Wolfe. These were not registered at the College of Arms, due probably to his early death »²¹.

Les armoiries qu'on trouve sur ce sceau sont divisées verticalement en deux parties et allient les armoiries des Wolfe d'Angleterre (à gauche) et celles des Thompson (à droite). On pourrait les décrire ainsi : parti, au 1, trois têtes de loups arrachées (*erased*) et portant une couronne ducale au cou (*ducally gorged*) séparées par un chevron, au 2, trois faucons séparés par une fasce contre-breteessée, soit crénelée doublement, les créneaux d'un côté répondant aux espaces creux de l'autre (*a fess counterembattled between three falcons and counterchanged*).

Dans l'ouvrage collectif intitulé *Wolfe : Portraiture & Genealogy*, Anthony R. Wagner, « Richmond Herald » au College of Arms de Londres, appuie cette hypothèse :

The Arms which James Wolfe must, in fact, have used are those which appear on the seal which has come down in



Le sceau qu'aurait utilisé James Wolfe.
Source : *Wolfe, Portraiture & Genealogy*, 1959

the Wolfe-Aylward family from Anne, sister of Lieutenant-General Edward Wolfe, and wife of James Burcher. This shows the coat, a chevron between three wolves' heads erased ducally gorged, impaling the Arms of Thompson of Long Marston (Per fess Argent and Sable a fess counterembattled between three falcons and counterchanged, which

were differenced by the Kilham branch with a Canton Gules) and must therefore refer to the marriage of Edward Wolfe and Henrietta Thompson, the parents of James. This is an unrecorded Coat, a cross between that of Wolfe of Madeley, Shropshire and that of Wolfe of Forenaghts. The tinctures with which the Coat was used are unknown and since it is not officially recorded there has been no means of ascertaining them²².

Conclusion

Ni les armoiries qui ornent les impostes installées récemment à l'entrée des bureaux des leaders dans l'édifice Pamphile-Le May, ni celles qui ornent les niches de Wolfe et Montcalm dans la façade de l'Hôtel du Parlement ne correspondent aux armoiries qu'on trouve sur les sceaux de ces deux personnages. Dans les deux cas, on peut cependant dire que ce sont des armoiries qui évoquent leur mémoire, car



« Porte Montcalm »
La nouvelle porte du bureau du leader du gouvernement à l'édifice Pamphile-Le May.
Photo : Clément Allard



« Porte Wolfe »
En face, la nouvelle porte du couloir donnant accès aux bureaux des leaders adjoints.
Photo : Clément Allard

elles sont reliées à l'histoire de leur famille (Montcalm) ou de leurs ancêtres présumés (Wolfe), mais ce ne sont pas, d'après les meilleures sources consultées, leurs armoiries personnelles²³.

Il est difficile d'expliquer cette situation en l'absence de documentation sur les choix qui ont été faits lors de la construction de l'Hôtel du Parlement, dans les années 1880, et du Musée du Québec, dans les années 1930. Qui a fait le choix des armoiries qu'on trouve sur les portes et au-dessus des niches dédiées aux deux généraux, et sur quelle documentation ce choix a-t-il été appuyé? On notera que les armoiries des impostes sont identiques à celles que Todd attribue à Montcalm et Wolfe.

L'origine de ces portes est malheureusement peu documentée. Pourquoi n'a-t-on pas repris les armoiries de la façade de l'Hôtel du Parlement? Par ailleurs, l'architecte de l'Hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, étant un héraldiste réputé, il est étonnant que les armoiries de la façade de l'Hôtel du Parlement ne soient pas celles que Montcalm et Wolfe ont utilisées. Il faut dire, à sa décharge, que les ouvrages qui nous ont permis de retracer les sceaux n'étaient pas publiés à son époque et qu'il restera toujours une marge de doute. Dans le cas de Montcalm, on possède une preuve convaincante grâce à une lettre qui porte son sceau; dans le cas de Wolfe, il faut présumer que le sceau conservé dans la famille est bien le sien.

1. La construction du Musée a débuté en 1928 et l'édifice a été inauguré en 1933.

2. Imposte : Partie vitrée dormant d'une porte pleine, d'une cloison.

3. Divisé en quatre quartiers égaux.

4. Daniel Cogné et Patricia Kennedy, *Lasting Impressions : Seals in Our History / Les sceaux, empreintes de notre histoire*, Ottawa, Archives nationales du Canada, 1991, p. 33. Voir aussi: Daniel Cogné, « Cachets armoriés de Nouvelle-France », *L'Héraldique au Canada*, 23, 1 (mars 1989), p. 14.

5. Georges Savarin de Marestan, *Les Montcalm, de Saint-Véran aux plaines d'Abraham*, Brossard, Humanitas, 2001.

6. Description tirée de la pochette de presse de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), le 11 octobre 2001.

7. Voir : Abbé Azarie Couillard-Després, *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés canadiens et acadiens*, Saint-Hyacinthe, La Tribune, 1912, p. 280, et Jean Trudel, *L'orfèvrerie en Nouvelle-France*, Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974, p. 85. Trudel indique qu'il s'agit des armoiries de la famille Montcalm-Gozon.

8. En préface de l'ouvrage, *Montcalm : vie et mémoire*, Pierre Boucher mentionne que « Montcalm repose au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, dans un mausolée frappé des armoiries de sa famille », dans Antoine Robitaille, *Montcalm : vie et mémoire*, Québec, CCNQ, 2002, p. 7.

9. Le chef de nom et d'armes est habituellement l'aîné des mâles de la famille.

10. Voir Georges Savarin de Marestan, *op. cit.*, p. 61.

11. François-Alexandre Aubert de la Chesnay-Desbois (1699-1784), *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire & la chronologie des familles nobles de la France, l'explication de leurs armes et l'état des grandes terres du royaume [...]*, 3 éd., Paris, Schlesinger frères, 1863-1877, 19 v. L'ouvrage a d'abord été publié entre 1770 et 1786. Nous avons utilisé la description de Massicotte et Roy (voir note suivante), n'ayant pas pu consulter cet ouvrage.

12. La description provient de E.-Z. Massicotte et Régis Roy, *Armorial du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1915, p. 116.

13. Herbert George Todd, *Armory and Lineages of Canada*, New York, chez l'auteur, 1915, p. 14.

14. Selon l'héraldiste Auguste Vachon.

15. Francis Parkman, *Montcalm and Wolfe*, (with a new foreword by C. Vann Woodward and illustrations selected specially for this edition), New York, The American Past, 1984.

16. Voir : www.netmarine.net/bat/fregates/montcalm/index.htm. (Page consultée le 19 mars 2003.)

17. <http://www.alphalink.com.au/~datatree/wolfhis8.htm>. Dans *Armory and Lineages of Canada*, *op. cit.*, p. 11, Herbert George Todd attribue également ces armoiries au général Wolfe. (Page consultée le 19 mars 2003.)

18. Herbert George Todd, *op. cit.*

19. Francis Parkman, *op. cit.*

20. Annie Elizabeth Wolfe-Aylward, *The Pictorial Life of Wolfe*, Plymouth (England), Brendon and Son, 1928, p. 121. Ne pas confondre avec l'édition limitée parue chez le même éditeur deux ans plus tôt et dans laquelle le sceau n'est pas reproduit.

21. Vérification faite auprès de M^{me} Claire Boudreau, Hérald de Saint-Laurent et Garde de l'armorial du Canada, ces armoiries n'ont jamais été enregistrées au College of Arms d'Angleterre.

22. Anthony R. Wagner, « The Genealogy of James Wolfe » dans *Wolfe, Portraiture & Genealogy*, Glasgow (?), Quebec House Permanent Advisory Committee, 1959, p. 51.

23. Dans ses « Notes sur la propriété de l'Hôtel du gouvernement à Québec » (dans *Rapport du Commissaire des Travaux publics, 1895-1896*, p. 118), Ernest Gagnon écrit : « Les armes de chacun des personnages dont on vient de lire les noms, – celles de leur famille ou celles de leur ville ou de leur institut, – sont sculptées dans la pierre au-dessus de chaque niche » (Nous soulignons).

HOMMAGE AU PASSÉ ET AU RAPPROCHEMENT ENTRE LES PEUPLES

Frédéric Lemieux

Service des archives, de la reconstitution des débats
et de la documentation de presse
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Les jardins de l'Hôtel du Parlement accueillent depuis l'automne 2002 deux nouveaux monuments destinés à compléter le vaste programme de commémoration entrepris par l'Assemblée nationale en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Le 24 octobre dernier, au cœur d'un automne aussi froid que hâtif, plusieurs dignitaires ont procédé à l'inauguration d'un inuksuk sur les terrains de l'Hôtel du Parlement. M. Bernard Landry, premier ministre du Québec, M^{me} Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale, M. Michel Létourneau, ministre délégué aux Affaires autochtones et député d'Ungava, M. Geoffrey Kelley, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires autochtones et du Grand Nord et député libéral de Jacques-Cartier, participaient à cette cérémonie. Le monument témoigne des relations cordiales entre les Inuits et le gouvernement québécois. En effet, une entente globale signée le 9 avril 2002 entre ces deux parties prévoit des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur le

MM. Pita Aatami, président de la Corporation Makivik, Michel Létourneau, Bernard Landry, Johnny Ned Adams, président du gouvernement régional de Kativik, Geoffrey Kelley et M^{me} Louise Harel,
Photo : Clément Allard



territoire des quatorze communautés inuites dispersées le long des berges de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava.

Un inuksuk est un monument de pierres évoquant une forme humaine, servant traditionnellement de repère pour les Inuits de la toundra. Signifiant « agir en tant qu'être humain », c'est l'un des plus anciens symboles du patrimoine inuit. L'inuksuk prend différentes formes, chacune ayant sa signification culturelle et son utilité propre. Selon sa configuration et sa taille, qui peut dépasser facilement les deux mètres, il sert de balise pour les voyageurs, de monument commémoratif, d'objet de culte ou encore de cache à nourriture. Déjà représenté sur le drapeau du Nunavut, il est possible d'en apercevoir dans l'Arctique, encore aujourd'hui, affrontant fièrement depuis des siècles le dur climat de cette région.

L'inuksuk est dressé à proximité du monument de René Lévesque, le premier chef de gouvernement du Québec ayant reconnu formellement la légitimité des droits des nations autochtones en 1983.



Chant de gorge par deux jeunes Inuites.
Photo : Clément Allard

L'inauguration eut lieu en même temps qu'une exposition d'œuvres d'artistes du Nunavik, ce vaste territoire au nord du 55° parallèle où vivent notamment les Inuits, les Naskapis et les Cris.

Hommage à Louis-Joseph Papineau

Le 12 décembre 2002, sous un soleil hivernal, l'Hôtel du Parlement voyait de nouveau son parterre s'enrichir d'une représentation d'un illustre personnage, alors que le monument commémoratif dédié à Louis-Joseph Papineau (1786-1871) était à son tour dévoilé. L'inauguration eut lieu en présence du premier ministre et de la présidente de l'Assemblée nationale, auxquels s'étaient joints M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François et représentante du chef de l'opposition officielle, M. Mario Dumont, chef de l'Action démocratique et surtout, M^{me} Jacqueline Papineau-Desbaillets, descendante de Louis-Joseph Papineau.

Louis-Joseph Papineau exerça la fonction d'orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada entre 1815 et 1838. Durant cette période tumultueuse, il sera également chef du Parti patriote qui gouvernera le Bas-Canada. Orateur fameux et grand démocrate, il est celui qui a inspiré et conduit les luttes canadiennes d'opposition au pouvoir colonial britannique. Figure charismatique, il deviendra l'objet d'un véritable mythe chez ses compatriotes. À cause de sa renommée et de son pouvoir, sa tête sera mise à prix dès les premiers jours de la rébellion de 1837. Poussé à l'exil aux États-Unis, puis en France, il est amnistié en 1844 et revient au pays l'année suivante, mais ne peut retrouver l'ascendant et l'audience qu'il possédait auparavant. Après un nouveau séjour au Parlement, il se retire dans son manoir de Montebello où il s'éteint en 1871.

Peu de temps après la mort de ce grand tribun, le sculpteur Louis-Philippe Hébert réalisera quelques maquettes d'une statue, dont l'une est exposée en son honneur à



M^{me} Jacqueline Papineau-Desbaillets, descendante de Louis-Joseph Papineau et M^{me} Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale.
Photo : Daniel Lessard

l'Hôtel du Parlement. C'est toutefois au printemps 2002, à l'initiative de la CCNQ, que le projet se concrétise. Les artistes Suzanne Gravel et Yvon Milliard vont réaliser cette œuvre mesurant 2,70 mètres et pesant 450 kilos.

La Fontaine sera à son tour honoré

Au cours du printemps 2003, l'Hôtel du Parlement accueillera de nouveau la statue de Louis-Hippolyte La Fontaine (1807-1864). Pourquoi *de nouveau*? En raison de son parcours aussi intéressant que particulier. Oeuvre de Henri Hébert, fils du grand Louis-Philippe Hébert, elle fut installée sur son socle et inaugurée en 1921 devant l'Hôtel du Parlement. À quelques pas de là, la même année, avait été inaugurée une statue de Robert Baldwin, co-premier ministre en 1848 avec La Fontaine dans le premier gouvernement responsable de l'histoire du pays.

En 1977, au moment de la réfection de l'Hôtel du Parlement, un réaménagement dans les statues coûta son socle à La Fontaine. Elle ne retrouva jamais son emplacement d'origine, demeurant entreposée dans l'ombre jusqu'à ce que la municipalité de Boucherville, en 1982, ne propose de la recevoir pour célébrer la mémoire de l'un de ses plus célèbres fils. Mais, considérant que La Fontaine méritait sa place au panthéon national de l'Hôtel du Parlement, l'Assemblée nationale du Québec et la CCNQ entreprirent, en collaboration avec la Ville de Longueuil, le

rapatriement de la statue du célèbre personnage, qui ornait jusque-là le parc De La Broquerie, dans l'arrondissement de Boucherville.

Depuis l'automne, la statue a quitté le parc De La Broquerie pour être restaurée à la Fonderie d'art d'Inverness. Mais le souvenir de La Fontaine reviendra à Longueuil : une copie identique de l'œuvre de Henri Hébert sera réalisée de sorte qu'au printemps Louis-Hippolyte La Fontaine, fort du don d'ubiquité, trônera à la fois dans la Capitale nationale et en Montérégie.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Gallichan, Gilles, dir. *Au fil des pages et du temps... La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, deux siècles d'histoire*. Québec : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002. 125 p. (Bibliographie et documentation; n° 44)

Cette publication réunit les travaux de recherche de six étudiants en histoire de l'Université Laval qui ont participé, en 2000, à un séminaire consacré à l'histoire de la Bibliothèque parlementaire. Les sujets portent sur des personnages et sur les collections. On y retrouve d'abord des chapitres sur P.-J.-O. Chauveau et sa collection acquise par la Bibliothèque en 1890, Narcisse-Eutrope Dionne, conservateur de la Bibliothèque de 1892 à 1912 et Georges-Émile Marquis qui occupa le poste de 1934 à 1952. La partie sur les collections porte sur une analyse du catalogue de 1873, sur les collections de droit romain et sur les relations Église-État vues à travers les collections parlementaires.

Pelletier, Jean-Guy, dir. *Témoignages sur la Bibliothèque*. Québec : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002. 106 p. (Bibliographie et documentation; n° 45)

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, à l'occasion du deuxième centenaire de sa fondation, fait paraître un recueil de témoignages ou de souvenirs portant sur la Bibliothèque. Ces textes proviennent de députés anciens et actuels, de chercheurs ou de lecteurs et d'employés. À ces récits presque « à chaud » ont été ajoutés certains textes venant d'ouvrages de littérature, de fonds d'archives et d'écrits de mémorialistes, comme aussi quelques déclarations d'élus traitant de la Bibliothèque et provenant du *Journal des débats*. Par ailleurs, le 14 mars 2002, qui avait été choisi comme la journée de commémoration de la fondation, s'est révélé une occasion excellente pour augmenter le nombre des textes, avec des extraits des discours prononcés lors de cet événement par quelques membres de la représentation nationale.

Spicilège du 2^e centenaire : Je puise... et je me souviens; la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à travers la presse, 1802-2002. Québec : Assemblée nationale, 2002. [82] p.

De tous les temps et encore actuellement, la presse a été un témoin important de la vie parlementaire et de ses institutions. Le présent recueil est l'histoire de la Bibliothèque à travers les journaux depuis deux siècles. La sélection de 63 articles permettra au lecteur de prendre connaissance d'événements, de débats, de nominations et de catastrophes qui ont marqué l'histoire bicentenaire de la Bibliothèque.

SUR LES BANCS D'ÉCOLE... À L'ASSEMBLÉE!

Raphaël Thériault

Service des archives, de la reconstitution des
débat et de la documentation de presse
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Siège du pouvoir législatif, lieu de contrôle de l'action gouvernementale, forum de discussion des enjeux qui animent notre société, l'Assemblée nationale du Québec se transforme aussi chaque année en un milieu de formation particulièrement stimulant pour huit stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Quatre d'entre eux, formés en histoire, se joignent pendant dix-huit mois au Service des archives, de la reconstitution des débats et de la documentation de presse de la Bibliothèque et participent à la reconstitution d'une session parlementaire antérieure à 1963. Fait à noter : le service accueille cette année sa dernière cuvée de stagiaires! Quant aux quatre autres, issus cette année du monde des sciences politiques, du droit et des communications, ils s'initient au fonctionnement des institutions parlementaires contemporaines, rédigeant notamment un mémoire sur un aspect de la vie parlementaire et assistant dans leurs fonctions un député du parti ministériel et un de ses collègues de l'opposition.

Un plongeon dans l'histoire

Reconstituer une session parlementaire, c'est s'imprégner d'une tranche chronologique extrêmement courte – mais ô combien mouvementée pour plusieurs – de l'histoire politique, sociale, économique et culturelle de notre province. « Reconstituer les débats de l'Assemblée législative pour la session parlementaire 1960-1961 m'a plongé au cœur d'une période de l'histoire du Québec des plus passionnantes et des plus fertiles sur le plan législatif », raconte Christian Hardy. « Avec la reconstitution, nous avons l'impression de participer à la construction des premiers jalons de la Révolution tranquille », complète Ian Marcotte, son



Les stagiaires à la reconstitution des débats Jean-François Drapeau, Ian Marcotte, Caroline Lantagne et Christian Blais consultent des sources d'information qu'ils connaissent bien, sous l'œil attentif de M. Gilles Gallichan, responsable de la Division. Photo : Clément Allard

collègue, qui s'intéresse plus particulièrement aux débats de 1962-1963. « On entre dans un grand processus de recherche et on a l'impression de contribuer à quelque chose d'utile pour la société, ne serait-ce que le devoir de mémoire », conclut Jocelyn David, qui travaille également à la reconstitution de la session 1962-1963.

Au cours de la reconstitution, on découvre une époque, mais aussi des personnages. « J'ai été particulièrement frappé par le travail de Maurice Duplessis », avoue Christian Blais (1958-1959). « En "côtoyant" ce personnage, mon opinion a quelque peu changé à propos de cette époque de *grande noirceur*. » Le passé éclaire évidemment le présent : « Le stage est sans doute la meilleure école pour approfondir nos connaissances sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Du même coup, nous voilà dorénavant mieux armés pour juger le travail actuel de nos parlementaires », constate-t-il encore.

Pour un historien, le stage constitue évidemment l'occasion de se familiariser avec de nouvelles sources, de raffiner ses méthodes de travail, d'accroître ses connaissances. « J'ignorais combien le premier ministre était aussi dominant en Chambre, surtout du temps des Duplessis et Lesage », confie Jean-François Drapeau (1960-1961). « Le premier ministre était alors le leader parlementaire et se permettait de mettre en cause les décisions du président. »

Les stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant : Stéphanie Yates, Sophie Doucet, Ariane Beauregard et Gabriel Jean-Simon dans les tribunes de la Salle de l'Assemblée nationale, où siègent les parlementaires qu'ils ont côtoyés au cours de leur stage. Au centre : M^{me} Claire Dumais-Faber, représentante de la Fondation.
Photo : Clément Allard



Au cœur du travail des députés

Gabriel Jean-Simon (sciences politiques), Ariane Beauregard (droit), Stéphanie Yates et Sophie Doucet (toutes deux diplômées en communications) découvrent de leur côté depuis septembre 2002 le fonctionnement des institutions parlementaires québécoises actuelles. «Le stage me permet de me familiariser avec des institutions que je connaissais peu jusqu'ici (Directeur général des élections, Protecteur du citoyen, Vérificateur général et Assemblée nationale en elle-même) et de voir comment s'y intègrent les phénomènes communicationnels», déclare Stéphanie. «Il permet également de mettre en pratique, dans le contexte politique, les différentes techniques de communications apprises en théorie.» «Nos institutions servent souvent de modèles aux nouvelles démocraties et cela vaut tous les compliments du monde, dans toutes les langues du monde», complète Gabriel pour justifier l'intérêt de son séjour de formation à l'Assemblée.

Initiation donc aux rouages des composantes du pouvoir législatif, mais aussi aux différentes facettes du travail des députés. «Le stage m'a permis de me rendre compte à quel point le travail du député est méconnu», affirme Ariane. «J'ai aussi compris l'ampleur de la tâche du député, qui doit souvent tenter de s'assurer une

connaissance minimale de plusieurs dossiers tous bien différents les uns des autres. J'ai enfin pris conscience de la quantité de gens qui gravitent autour de l'Assemblée et qui en assurent le fonctionnement.» «J'ai bien aimé découvrir la camaraderie qui existe entre les députés des différents groupes parlementaires en dehors de la période des questions et des sorties médiatiques. J'ai aussi été stupéfaite de constater la charge de travail que les députés abattent en une semaine!», lance de son côté Sophie. «Le travail en circonscription m'a familiarisée avec un autre aspect du travail du député et de son équipe locale. Mon travail auprès de celle-ci m'a sensibilisée à l'attitude humaine requise de la part du député qui fait souvent face à des *cas de comté* difficiles», avoue Stéphanie.

Le rythme des travaux parlementaires flirte davantage avec la célérité qu'avec l'oisiveté, comme l'a appris Gabriel: «J'effectuais une recherche pour le discours de M^{me} Margaret Delisle (députée de Jean-Talon) sur le 10^e anniversaire de l'ALÉNA. En synthonisant, à la télévision, la chaîne parlementaire, je m'aperçus qu'il restait dix minutes avant l'allocution de M^{me} Delisle. Après m'être débattu avec l'imprimante, je courus jusqu'au «Salon bleu» pour remettre, *in extremis*, les précieuses informations que j'avais recueillies».

Enfin, dans le passé comme dans le présent, les stages à l'Assemblée sont aussi l'occasion de s'intégrer au sein d'un milieu particulier. «Il est intéressant de travailler sur la colline parlementaire, au cœur même du pouvoir législatif, et avec des gens intéressants et très généreux de leur savoir», résume fort bien Jean-François Drapeau.

NOUVELLES VALEURS ET GOUVERNANCE AU CANADA

André Grenier

Direction des études documentaires
Assemblée nationale

Note de lecture

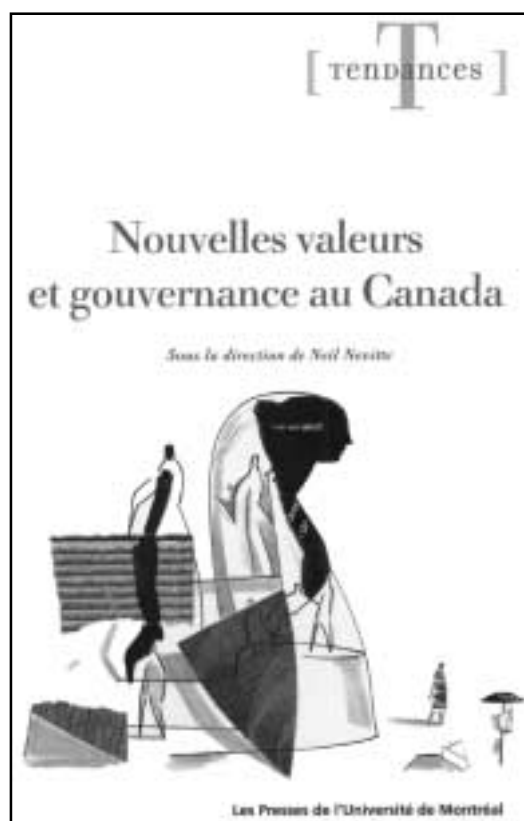
Neil Nevitte, dir. *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2002. 218 p. (Collection Tendances)

Des nouvelles valeurs

L'introduction et premier chapitre de cet ouvrage établit un bilan des recherches consacrées aux nouvelles valeurs qui émergent chez les citoyens au Canada. Il s'agit de voir comment ces valeurs interviennent dans les relations entre le citoyen et l'État.

D'emblée, l'auteur réfère aux travaux de Gabriel Almond et de Sidney Verba sur la culture civique, selon lesquels les variations du succès des systèmes démocratiques supposent le dépassement de l'étude des institutions, pour parvenir à une compréhension globale de l'orientation politique des citoyens (p. 10). Quarante ans après les travaux d'Almond et de Verba, la plupart des analystes acceptent « la prémisse selon laquelle les valeurs des citoyens ont de l'importance pour le bon fonctionnement des sociétés démocratiques, car à un niveau fondamental, les valeurs ont à voir avec ce que les gens attendent de la vie ».

Neil Nevitte présente comme une évidence la substitution qui se poursuit des valeurs matérialistes (par exemple, le besoin de sécurité économique), par des nouvelles valeurs « postmatérialistes » (comme le besoin de réalisation de soi, l'attachement à la liberté d'expression et le besoin d'être consulté lors de décisions gouvernementales importantes) (p. 13). Selon Ronald Inglehart¹, « [la] société postmoderne se caractérise par le déclin des institutions hiérarchiques et des normes sociales rigides, ainsi que par le



règne du choix individuel, et de la participation de masse ».

Le remplacement allégué des valeurs matérialistes correspond aussi à la montée des générations d'après-guerre, qui succèdent aux générations ayant connu la grande crise des années trente et la Seconde Guerre mondiale. Durant la période actuelle, les citoyens semblent devenir à la fois plus capricieux, plus avertis, moins accommodants et plus engagés (p. 16-18). Ils s'identifient moins aux partis politiques et sont moins nombreux à y adhérer. Toujours selon la recherche d'Inglehart citée plus haut, « les électeurs postmodernes, plus jeunes, ne sont pas susceptibles de continuer à appuyer les partis politiques traditionnels, surtout s'ils sont hiérarchiques et oligarchiques » (p. 91).

Certains en douteront, mais les citoyens se montrent également plus intéressés qu'autrefois par les questions

politiques et plus enclins à participer à la vie publique (p. 17). Cependant, leur participation emprunte souvent des « formes inhabituelles de comportement politique » : signature de pétitions, manifestations, boycotts et participation à des mouvements sociaux. L'activité politique traditionnelle, comme le vote, se maintient ou diminue légèrement.

La satisfaction envers la démocratie

Quant à la satisfaction envers la démocratie, un Canadien sur dix s'est dit « très satisfait » lors de l'enquête de 1993 qui est analysée au chapitre 2. Une personne sur trois a exprimé peu de satisfaction. Toutes catégories confondues, 62 % des gens se sont dit satisfaits de la démocratie, en 1995, une année référendaire au Québec (p. 48-49). En 1993, 53 % des Canadiens mentionnaient (subjectivement) ne pas avoir le droit de parole face aux actions du gouvernement (p. 54). Au Québec, en 2001, 67 % des gens estimaient ne pas avoir d'influence sur les chefs politiques (*La Presse*, 25 novembre 2001, p. A1, selon un sondage CROP). En fait, une personne qui se croit impuissante devant les décisions gouvernementales risque fort de se montrer moins satisfaite de la démocratie et des institutions politiques. De même, l'électeur percevant que son vote ne changera rien aux résultats électoraux dans sa circonscription peut être tenté par l'abstention.

Le niveau d'appui à la démocratie chez les Canadiens se compare à celui des Irlandais et des Hollandais, mais il est inférieur aux résultats enregistrés en Norvège, au Danemark, au Luxembourg et dans l'ancienne Allemagne de l'Ouest. Neil Nevitte constate « un écart considérable entre les francophones du Québec et les autres lorsqu'il est question de l'attachement au Canada », ce qui se traduit pour les premiers par une vision négative du gouvernement fédéral, des tribunaux et des hommes et femmes politiques canadiens. Le seul auteur francophone de l'ouvrage, Richard Nadeau, mentionne, dans le cas des francophones, que tout indique qu'un appui

plus faible à l'endroit de la communauté politique (le Canada) constitue la base d'une satisfaction envers la démocratie environ 10 % moins élevée que parmi les autres groupes de la population (p. 51)².

L'âge est un facteur distinctif sur la question de la démocratie, car les jeunes Canadiens (de l'ensemble du pays) se montrent moins attachés au Canada, et évaluent le gouvernement central, les partis et le personnel politique de façon plus négative que les personnes plus âgées. Les niveaux d'éducation et de revenu ont également un impact. En effet, les personnes les plus riches et les plus instruites sont davantage satisfaites de la manière dont fonctionne la démocratie (p. 54).

Selon Richard Nadeau, qui mise ici sur des réformes institutionnelles, parmi les changements pouvant améliorer la confiance figurent, l'instauration d'une part de proportionnelle à la Chambre des communes, l'adoption de lois plus strictes sur le financement des partis (inspirées des lois québécoises) et, enfin, le remplacement du Sénat par une Chambre des régions. Cette Chambre haute renouvelée serait élue sur la base de listes établies par les partis politiques de chaque province (p. 61).

La confiance envers le gouvernement

Au chapitre 5, un autre auteur, Neil J. Roese, relève que la diminution de la confiance dans les gouvernements donne lieu à deux types d'interprétation contradictoires (p. 146-147) :

- une interprétation négative, plus courante dans le discours universitaire et portant sur le désengagement politique individuel;
- une interprétation positive, portant sur la valeur d'un sain scepticisme issu de la scolarisation (ou de la « sophistication cognitive ») accrue des citoyens.

Les données de Neil J. Roese confirment davantage cette deuxième interprétation. Elles démontrent que le scepticisme envers le gouvernement canadien peut être associé

de façon paradoxale à un plus haut niveau d'engagement politique. En somme, le déclin de la confiance serait étroitement lié à l'augmentation du sentiment d'émancipation des citoyens, de leur participation politique et de leur conscience politique accrues (p. 155). La montée de l'engagement politique (par l'activisme plutôt que par les voies traditionnelles) expliquerait aussi « dans une certaine mesure » le déclin de la confiance dans le gouvernement (p. 152 et 31). D'autres facteurs du déclin de la confiance populaire sont l'évolution des médias vers « la recherche active et systématique des scandales » et les attentes élevées des citoyens qui se sont butées à un contexte économique défavorable. Ces deux dernières causes n'ont pas été étudiées dans la recherche de Neil J. Roese.

Deux conceptions du rôle de représentant

Le dernier chapitre, celui de David C. Docherty, confronte les conceptions de la représentation politique qu'entretiennent respectivement les citoyens et les politiques.

Les attentes des électeurs

Les citoyens, d'abord, attendent de leurs représentants qu'ils protègent les intérêts de la circonscription, qu'ils restent en contact et tiennent leurs électeurs informés des intentions et des actions du législateur (p. 181, 183). Le rôle d'aide auprès des citoyens qui éprouvent des problèmes avec le gouvernement n'est pas considéré comme particulièrement important par les électeurs. Ce résultat étonne. Peut-être considère-t-on que le député dispose d'une capacité d'intervention moindre qu'autrefois, vu la tendance moderne à réglementer à l'aide de normes impersonnelles? Aujourd'hui, le député n'est plus le seul défenseur de l'intérêt du citoyen; il partage son rôle avec les médias (que l'électeur peut alerter), l'ombudsman, voire les tribunaux administratifs ou judiciaires. David C. Docherty mentionne que les électeurs, dont la plupart n'ont jamais « fait affaire » avec le député, ne sont pas intéressés à l'intervention de ce dernier

en faveur de leur voisin... Les électeurs craignent plutôt et, surtout, la perte de contact avec l'élus, dont un premier devoir consistera donc à convaincre que le gouvernement est au courant des demandes provenant de la circonscription et que l'on tiendra compte des préoccupations de la circonscription en général.

Pour les députés, une partie des résultats de cette recherche s'avérera réconfortante, c'est-à-dire le fait que les citoyens qui entrent en contact avec leur député (pour demander de l'aide, obtenir une information ou donner une opinion) ressortent très satisfaits de la rencontre qu'ils ont eue (p. 178-180). Ces résultats sont différents de ceux fournis par les électeurs qui n'ont jamais fait appel à leur député : une nette majorité d'entre eux pensent que, s'ils demandaient de l'aide, il y aurait peu de chances d'en sortir satisfaits.

Ces résultats tendent à montrer que plus on est en contact avec les élus, plus on leur fait confiance (p. 178). Cependant, d'autres données montrent que les citoyens font davantage confiance aux « instruments de la gouvernance » (comme la Chambre des communes), qu'aux hommes et aux femmes politiques et à leurs partis (p. 174). On pourrait sans doute en dire autant à propos de la démocratie, cotée plus haut dans l'estime populaire que le personnel politique qui la met en œuvre.

La réponse des politiques

Devant la chute de la confiance, les nouveaux candidats aux élections fédérales de 1993 ont adopté une conception de la représentation différente de celle de leurs collègues du 34^e parlement (1988-1993). En effet, les premiers se considéraient comme des délégués répondant en priorité aux demandes de la circonscription, ce qui se rapproche d'une conception américaine (p. 185, 169). Par contre, les députés du 34^e parlement se présentaient comme des mandataires de la population, des administrateurs de l'intérêt public et des

membres d'un parti (p. 185, 189). Il semble que cette deuxième conception prévale après un certain temps passé sur les bancs de la Chambre (p. 189). Avec les années, le fait de « rester en contact » (par l'acheminement d'information et la défense de la circonscription) devient moins important chez les députés, pour qui l'aide aux particuliers et le travail parlementaire demeurent cependant des préoccupations essentielles (p. 187).

David C. Docherty voit donc comme une source importante de conflit le fait que les citoyens sont d'abord préoccupés par la représentation des intérêts généraux de la circonscription, par le contact avec les

hommes et les femmes politiques et par la reddition de comptes sur les interventions gouvernementales, alors que le personnel politique d'expérience privilégie plutôt l'aide individuelle. C'est ainsi que la population ne se sentirait pas écoutée (p. 187, 189), puisque la majorité des citoyens n'ont jamais fait appel au député, n'ont pas reçu des services de lui et sont donc moins sensibles à l'aide individuelle! Une leçon à retenir de tout cela est l'importance de la communication avec l'électeur et le fait de trouver des moyens novateurs pour rester en contact, tel l'Internet (p. 192 et 156-157, concernant le point de vue concordant de Neil J. Roesse).

1. *Modernization and Postmodernization*, 1997: 29-30, cité par Mebs Kanji en page 75.

2. En 1993, 59 % des francophones québécois se disaient satisfaits de la démocratie au Canada. Le pourcentage était de 75 % parmi les anglo-québécois.

BRÈVES

(Suite de la page 2)

16-17 novembre 2002

- « Journées portes ouvertes » à la Bibliothèque de l'Assemblée, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec.

20 novembre 2002

- Distinction de chevalier de la Légion d'honneur décernée à Paul Gérin-Lajoie, ancien ministre de l'Éducation (1964-1966) et architecte du système québécois d'éducation.

21 novembre 2002

- Tenue à la salle du Conseil législatif de la première cérémonie nationale de bienvenue aux nouveaux arrivants au Québec, dans le cadre de la Semaine de la citoyenneté du 19 au 23 novembre.

22 novembre 2002

- Accueil à l'Assemblée de 79 jeunes députés de 24 pays différents participant au *Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau*.

23-27 novembre 2002

- Défense de l'exception culturelle et éducative par la délégation québécoise, dirigée par la présidente M^{me} Louise Harel, à la IV^e assemblée de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), à Ixtapan de la Sal au Mexique.

28 novembre 2002

- Mise en opération d'un registre électronique des lobbyistes (démarcheurs), géré par le ministère de la Justice, sous la responsabilité de M^e André C. Côté, commissaire au lobbyisme, lequel est imputable à l'Assemblée nationale.

6 décembre 2002

- Défaite inusitée par un vote de 48 voix contre 35 d'une motion gouvernementale quasi budgétaire portant sur l'adoption de crédits supplémentaires 2002-2003 (destinés au Programme de réconciliation avec les orphelins de Duplessis).

BRÈVES

(Suite de la page 39)

10 décembre 2002

- Dévoilement, à la Galerie des Présidents, de la toile du peintre André Michel du 40^e président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Charbonneau.

12 décembre 2002

- Dévoilement par le premier ministre Bernard Landry d'un monument honorant Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de 1815 à 1838 et responsable de la démocratisation du système politique au XIX^e siècle;
- Modification de l'organisation administrative de l'Assemblée avec la création de la Direction de la traduction et de l'édition des lois, que dirigera M^{me} Louise Auger;
- Motion adoptée à l'Assemblée pour souligner le 25^e anniversaire de la Charte de la langue française (Loi 101).

18 décembre 2002

- Dépôt à l'Assemblée d'une pétition demandant que soit consacré à Québec un lieu à libre expression semblable au Speaker's Corner du Hyde Park, à Londres, instauré en 1872 par The Royal Parks and Gardens Regulation Act.

19 décembre 2002

- Ajournement des travaux de l'Assemblée au 11 mars 2003.

21 janvier 2003

- Commémoration du 55^e anniversaire du fleurdelisé, le drapeau officiel du Québec.

11 mars 2003

- Présentation du discours du budget 2003-2004 par M^{me} Pauline Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche;
- Remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade à Raymond Brouillet, député de Chauveau et premier vice-président de l'Assemblée (grade d'Officier); et à Monique Gagnon-Tremblay, député de Saint-François et adjointe du chef de l'opposition officielle (grade de Chevalier).

12 mars 2003

- Dissolution de l'Assemblée nationale et fin de la 36^e législature.

9 avril 2003

- Première édition de la Journée du livre politique au Salon international du livre de Québec, avec la remise du Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale à Joseph Yvon Thériault et le Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant à Julie Jacques.

14 avril 2003

- Tenue des élections générales dans les 125 circonscriptions du Québec qui ont porté au pouvoir le Parti libéral avec 76 sièges contre 44 pour le Parti québécois et 4 pour l'Action démocratique. Une nouvelle élection se tiendra dans le comté de Champlain le 20 mai 2003.

29 avril 2003

- Nomination du nouveau Conseil des ministres, composé de 25 membres, dont huit femmes.

Comité de rédaction

Marc Audet
Maria Buttazzoni
Alain Gariépy
Jocelyn Saint-Pierre
Raphaël Thériault
Christina Turcot

Coordination de la production et abonnement

Carmen Gosselin

Conception graphique

Marie-Laurence Giroux

Mise en page

Robert Bédard

Impression

Service de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
bibliotheque@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 2^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808